emploi et rémunération dans les secteurs public et para-public

municipalités du québec — octobre 1972

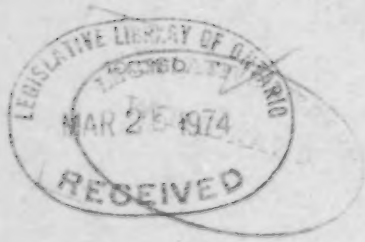

bureau de la statistique du québec

service du travail et de la main-d'oeuvre

EMPLOI ET REMUNERATION

DANS LES

MUNICIPALITES DU QUEBEC

Octobre 1972

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC

Service du travail et de la main-d'oeuvre

Dépôt légal, Bibliothèque Nationale du Québec, Quatrième trimestre 1973.

AVANT-PROPOS

Le Bureau de la statistique du Québec présente pour la troisième année consécutive "Emploi et rémunération dans les municipalités du Québec". Il s'agit d'une mise à jour de l'enquête 1971 portant sur les structures socio-professionnelles des secteurs public et para-public. Nous n'avons pas modifié la forme de la présentation de la publication parce que cette enquête sera intégrée en 1973 dans un programme général d'inventaire de la main-d'oeuvre québécoise.

Cette enquête a été menée par le Service du travail et de la main-d'oeuvre auprès de cinq cents municipalités du Québec que nous voulons ici remercier de leur excellente collaboration.

Nous espérons que les renseignements contenus dans cet ouvrage pourront être utiles à plusieurs et plus particulièrement à ceux qui oeuvrent dans les domaines de la recherche et de la planification.

Cette publication a été préparée par monsieur Michel Carrier, sous la direction immédiate de monsieur Roland Blouin.

Novembre 1973 — Le Bureau de la statistique du Québec

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	iii
Méthodes et cadre de l'enquête.....	6
Définition des principaux termes employés.....	8
Nature et contenu des tableaux et des graphiques.....	13
Observations générales.....	15
Partie 1 - Renseignements généraux.....	31
Partie 2 - Structure socio-professionnelle: emploi et rémunération.....	41
Partie 3 - Etat comparatif 1971-1972 de la rémunération moyenne.	67
Partie 4 - Communautés urbaines.....	71
Partie 5 - Structure socio-professionnelle: distributions de fréquence.....	77
Partie 6 - Structure socio-professionnelle: mesures statistiques	83
Partie 7 - Structure socio-professionnelle: par classe de rémunération.....	93
Liste des tableaux et des graphiques.....	102
Annexe A - Répertoire et définitions des professions du questionnaire de l'enquête d'octobre 1972.....	105
Annexe B - Méthodes de calcul des mesures de dispersion.....	117
Annexe C - Municipalités faisant partie des communautés urbaines de Québec, de Montréal et de l'Outaouais.....	122

METHODES ET CADRE DE L'ENQUETE

L'enquête a porté sur les 500 municipalités du Québec qui avaient déjà fait partie de l'enquête 1970. Ce chiffre comprend toutes les municipalités ayant au moins 2,000 habitants ainsi qu'un échantillon de 154 municipalités choisies au hasard dont la population varie entre 1,000 habitants et 1,999 habitants. Aucune municipalité de moins de 1,000 habitants n'a été choisie dans l'enquête car très peu ont du personnel permanent à leur emploi.

La population couverte par l'enquête totalise 5,292,560 habitants soit 86% de la population totale du Québec. Le lecteur peut donc juger de la représentativité des données contenues dans ce rapport.

On a mené cette enquête par la poste au moyen d'un questionnaire adressé aux municipalités. Le questionnaire 1972 n'a subi aucune modification par rapport à celui de 1971. Il comprend, pour chaque profession comprise dans l'enquête, une brève description du travail qui lui est particulier. Ces descriptions de professions ont pour but d'aider les répondants à identifier les emplois pour lesquels on demandait des renseignements. Ces descriptions ne se voulaient pas des "normes" à atteindre pour les emplois dans les municipalités; nous savons en effet que les fonctions et la somme de travail propres à certains emplois peuvent varier légèrement d'une municipalité à l'autre.

Les définitions et les codes des professions proviennent dans la plupart des cas de la Classification internationale type des professions et du Dictionnaire canadien des professions. On trouvera à "l'Annexe A" la liste des professions avec leurs définitions.

Bien que la question ait été posée dans l'enquête de 1972 au sujet des heures normalement travaillées par jour ou par semaine, des difficultés dans l'exploitation mécanographique de ces données nous empêchent de publier les résultats.

Le questionnaire se compose de six parties, à savoir:

Partie 1 - Renseignements généraux. Il s'agit du nombre d'employés sur la liste de paie à la date de l'enquête, des heures normalement travaillées et de la rotation du personnel pour les derniers douze mois.

Partie 2 - Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs.

Partie 3 - Personnel exerçant une professions libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs.

Partie 4 - Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies.

Partie 5 - Personnel de bureau.

Partie 6 - Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que les manoeuvres.

DEFINITION DES PRINCIPAUX TERMES EMPLOYES

Municipalité[1]: désigne un territoire organisé pour les fins de l'administration municipale. Lorsqu'il s'agit toutefois de désigner le corps politique constitué par l'ensemble des habitants d'un territoire organisé pour des fins d'administration municipale, on emploie le mot "corporation".

Employé à plein temps:

celui qui est au service exclusif de son employeur tous les jours ouvrables, durant les heures normales de travail.

Employé à temps partiel:

employé non compris dans la définition précédente, c'est-à-dire un employé saisonnier, un employé à temps partiel ou occasionnel, étudiant, etc.

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs:

personnel affecté à la formation de la politique générale ou à l'élaboration des lois et règlements, ainsi qu'à l'interprétation de cette politique en vue de prendre des décisions importantes; il dirige et gère des organisations conformément à la politique arrêtée et aux objectifs fixés.

---

(1) Source: Répertoire des municipalités 1971, B.S.Q.

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs:

ce groupe englobe la majeure partie du personnel qui a reçu une formation universitaire et professionnelle de niveau supérieur ou équivalent et qui assume des fonctions de caractère non administratif mais conceptuel. Il comprend également les techniciens qui travaillent généralement sous la direction de spécialistes. Enfin, certaines professions comportent un niveau de direction intermédiaire et sont classées dans le groupe "responsables administratifs".

Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies:

les employés appartenant à ce groupe ont pour tâche de protéger les individus et les biens contre toutes sortes de risques et de faire respecter la loi et maintenir l'ordre public.

Personnel de bureau:

personnel qui note en sténographie, tape à la machine des textes oraux ou écrits; utilise des machines de bureau ou des installations téléphoniques; tient des états relatifs aux opérations financières, a la charge d'une caisse et manipule des espèces; reçoit les visiteurs, fait des messages, surveille le stock, etc.

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres:

le groupe comprend habituellement ceux qui font un travail manuel demandant de la dextérité et qui sont rémunérés au taux horaire. Dans beaucoup de cas, l'emploi est spécialisé (i.e. électricien); on a inclus les manoeuvres dans ce groupe.

Heures normalement travaillées:

il s'agit des heures normalement assignées à la majorité des employés et durant lesquelles les taux normaux de salaire sont payés. La moyenne des heures normales est obtenue en multipliant le nombre d'heures normales par le nombre d'employés de chaque municipalité puis en divisant le total obtenu par le nombre total des employés.

Rémunération:

compensation monétaire versée selon des modalités convenues à un employé comme prix de son travail. Ne sont pas compris pour les fins de l'enquête: le temps supplémentaire, les bonis, les honoraires, les jetons de présence, etc. Le taux de rémunération annuelle prévaut pour tous les employés excepté ceux exerçant un métier de services et d'entretien et de manoeuvres qui sont généralement payés au taux horaire.

Rémunération minimale:

la plus basse rémunération versée par un employeur à des employés considérés à plein temps pour leurs heures normalement travaillées.

Rémunération maximale:

la rémunération la plus élevée versée par un employeur à des employés considérés à plein temps pour leurs heures normalement travaillées.

Rémunération moyenne:

il s'agit de la division du total de la rémunération versée à un groupe d'individus d'une profession par le nombre total d'individus faisant partie de la même profession.

Premier décile (D_1):

mesure de dispersion d'une distribution statistique; signifie que 10% de l'univers observé à une rémunération inférieure à la valeur de la rémunération du premier décile et que 90% de l'univers d'une rémunération supérieure à celle du premier décile.

Premier quartile (Q_1):

même définition que ci-haut, mais les pourcentage cette fois sont 25% inférieur et 75% supérieur, respectivement.

Médiane (Md) ou deuxième quartile (Q_2):

la rémunération au-dessus et au-dessous de laquelle se situent 50% des observations: elle divise la distribution en deux parties égales.

Troisième quartile (Q_3):

la répartition des pourcentages est 75% inférieure, 25% supérieure.

Neuvième décile (D_9):

90% de l'univers observé a une rémunération moindre que la valeur calculée du neuvième décile et 10% a une valeur supérieure.

NATURE ET CONTENU DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Les résultats de l'enquête sont publiés dans cinq séries de tableaux. En premier lieu se trouvent les tableaux (des numéros 1 à 4) extraits des renseignements généraux, c'est-à-dire ceux qui portent sur la répartition des municipalités selon le nombre d'employés, la répartition des employés par groupes socio-professionnels et par taille de municipalités, et finalement la répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions. Les employés à temps partiel se retrouvent dans cette première partie seulement.

La deuxième série de tableaux (des numéros 5 à 9) n'aborde qu'un seul sujet: la rémunération des employés selon la structure socio-professionnelle par taille de municipalités; de cette série de tableaux, il faut retenir qu'on retrouve non seulement l'énumération d'une centaine de professions différentes mais aussi le nombre d'employés ainsi que la rémunération minimale, maximale et moyenne pour chacune des professions.

La troisième série de tableaux (numéro 10) fait état de la comparaison 1971-1972 de la rémunération moyenne pour certaines professions. Cette comparaison tient compte des variations de salaires moyens par ordre décroissant à l'intérieur d'un même groupe socio-professionnel. Certaines professions ne figurent pas dans ce tableau en raison de leur non représentativité ou de l'interprétation différente donnée par le répondant d'une année à l'autre.

La quatrième série (tableau 11) traite des employés au service des municipalités comprises dans les trois communautés urbaines du Québec (Montréal, Québec et Outaouais) et non des employés attachés directement aux communautés urbaines.

La cinquième série de tableaux (des numéros 12 à 20) comporte des distributions de fréquence des employés selon différentes variables, telles que classes de rémunération, professions et tailles de municipalités. Cette série comprend aussi certains tableaux spéciaux préparés en vue de la représentation graphique des renseignements recueillis. L'explication des méthodes de calculs est donnée à l'Annexe B. Le tableau fait mention de la rémunération moyenne pour chaque profession; de plus, on y retrouve la rémunération moyenne basée sur toutes les municipalités enquêtées.

Une liste des municipalités membres des communautés urbaines est annexée à ce rapport (Annexe C).

Le lecteur constatera qu'on n'a pas fait mention des régions administratives du Québec. Il a encore été impossible pour cette enquête de mesurer au préalable la représentativité d'une distribution des données dans la présente publication selon ce classement.

Ce chapitre se termine sur la difficulté d'interpréter les informations sur deux professions ayant un caractère spécial, soit les juges et les brigadiers scolaires: la plupart de ceux-ci sont à temps partiel mais n'en constituent pas moins du personnel dont il faut tenir compte dans une telle étude.

OBSERVATIONS GENERALES

L'enquête conduite en octobre 1972 auprès de 500 municipalités du Québec révèle que 39,581 personnes étaient à ce moment à l'emploi des dites municipalités, soit 1.5% de la main-d'oeuvre employée au Québec.

Selon leur statut et leurs fonctions, les employés municipaux inclus dans l'enquête se répartissent de la façon suivante:

Groupes socio-professionnels	Nombre d'employés		
	A plein temps	A temps partiel	Total
Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs.....	2,235	215	2,450
Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs.....	4,441	178	4,619
Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies.....	8,800	2,321	11,121
Personnel de bureau.....	5,355	483	5,841
Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres.....	13,247	2,303	15,550
TOTAL.....	34,081	5,500	39,581

Il semble y avoir une diminution dans le nombre des employés municipaux; par rapport à l'année précédente alors que le total des employés municipaux était de 44,149 dont 15,766 employés du corps policier et de la brigade contre les incendies. Il s'agit en réalité d'un certain nombre de personnes qui étaient auparavant au service des municipalités et qui ont été transférées au service des communautés urbaines. Il nous a été impossible d'utiliser les données de ces communautés urbaines mais nous savons toutefois que celle de Montréal a 5,047 employés, celle de Québec 165 et celle de l'Outaouais 47.

La distribution des 500 municipalités ayant répondu à l'enquête selon des tailles de population et des classes numériques d'employés à plein temps permet de constater la relation étroite entre la taille d'une municipalité et ses effectifs municipaux.

EMPLOI ET GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

L'étape suivante des observations générales concerne les renseignements obtenus par l'enquête sur les professions comprises dans les groupes socio-professionnels. On y découvre l'importance relative de certains groupes et de quelques professions. Le personnel exerçant un métier de services et d'entretien, ainsi que manoeuvres constitue le pourcentage le plus élevé des effectifs, soit 38.9%, suivi du personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies avec 25.8%; d'autre part, le personnel de direction ne représente que 6.6% du total des employés. Le fonctionnement, l'entretien et la réparation des services ou utilités publics requièrent des effectifs considérables; on peut mentionner à titre d'exemple, la voie publique, l'aqueduc et les égouts.

Le transfert d'employés des municipalités aux communautés urbaines s'est surtout fait sentir chez le personnel du corps policier; en effet, 3,951 de ces employés sont passés sous le contrôle de la communauté urbaine de Montréal. Ceci signifie que le nombre total du personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies est de 12,751 employés dont 8,800 dans les municipalités et 3,951 dans les communautés urbaines. Il demeure donc que l'une des plus importantes responsabilités des administrateurs municipaux est d'assurer la protection de l'individu et de la propriété, de plus, la densité de la population, l'activité commerciale, etc. nécessitent une protection accrue.

A l'intérieur des groupes socio-professionnels, certaines professions se détachent nettement des autres par leur importance. Ainsi dans le personnel de direction et cadres administratifs supérieurs, les secrétaires-trésoriers, les surintendants, les directeurs de services et les assistants ou adjoints constituent respectivement 15.6%, 15.3%, 14.2% et 13.3% des effectifs du groupe, soit près de 60% de tous les effectifs de ce groupe. Selon leur taille de population, les municipalités fournissent divers services ayant à leur tête des titulaires et des assistants; dans le cas des secrétaires-trésoriers, la plupart des municipalités en ont un à temps plein, i.e. 348 sur une possibilité de 500.

Le groupe socio-professionnel constitué par le personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs compte un grand nombre de professions différentes. Parmi celles-ci, seuls les contremaîtres (26.0%) et les inspecteurs (20.8%) ont une représentation numérique importante; l'explication donnée plus

haut pour les directeurs de services et des assistants s'applique également dans le cas présent.

Les fonctions rattachées à certaines professions du personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies ont des traits de ressemblance très marqués. L'absence d'uniformité au niveau de chaque municipalité dans la définition de ces professions (agent de police, policier, etc.) et la profession de "policier-pompier" (à temps partagé) nous ont empêché de calculer avec exactitude l'importance des agents de police, des policiers, des policiers-pompiers dans ce groupe socio-professionnel. D'autre part, les professions de détectives et surveillants ont un statut bien défini qui ne prête pas à confusion mais leur importance relative est faible, soit 4.3% et 2.2% respectivement du personnel de protection.

Chez le personnel de bureau, les commis de bureau représentent 48.4% des effectifs du groupe. Lorsqu'une municipalité déclare avoir au moins deux employés, on y trouve habituellement un secrétaire-trésorier et un commis de bureau; et le nombre des commis de bureau augmente très rapidement selon les besoins de la municipalité.

Pour terminer cette brève analyse des effectifs, il faut signaler que 23.9% des personnes exerçant un métier de services et d'entretien sont des manoeuvres. Les municipalités ont à leur service beaucoup d'employés non spécialisés disponibles pour divers travaux dans les différents services extérieurs; en réalité ce sont des employés qu'on peut affecter à un service municipal ou à un autre selon les besoins du moment. Tel que mentionné ci-haut, les manoeuvres se retrouvent principalement dans

des services extérieurs, qui nécessitent beaucoup d'employés tels: la voie publique, l'aqueduc et les égouts, etc.

REMUNERATION ET GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

Cette partie du rapport comprend la compilation la plus exhaustive des données recueillies lors de l'enquête, c'est-à-dire qu'on y trouve la distribution des employés à plein temps et leur rémunération selon une nomenclature de professions et de taille des municipalités.

L'influence de la taille des municipalités se constate dans la plupart des cas. D'une manière générale, le nombre d'employés est influencé par le nombre de personnes résidant dans une municipalité; ainsi les trois municipalités de 100,000 habitants et plus ont 17,122 employés à plein temps sur un total de 34,081 employés dans les 500 municipalités faisant partie de l'enquête.

Le personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs en est la preuve: 3,342 employés de ce groupe sur un total de 4,441 se trouvent à l'emploi de trois municipalités; il ne faut pas oublier la présence de Montréal parmi ces trois municipalités. Certaines professions du groupe doivent donc leur importance numérique aux municipalités de 100,000 habitants et plus, i.e. ingénieurs civils (204 sur 239), infirmières (245 sur 293), inspecteurs (545 sur 723), professeurs et instructeurs (78 sur 85) etc.

Chez le personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies, l'influence des municipalités de 100,000 habitants et plus semble moins évidente. L'explication peut résider dans le fait que les municipalités, peu importe leur taille, se doivent d'assurer la protection de l'individu et de la propriété; donc la plupart ont des employés faisant partie de ce groupe.

Suivant la taille des municipalités, on constate un changement dans l'importance numérique des professions comprises dans le personnel exerçant un métier de services et d'entretien et les manoeuvres. Les municipalités ayant moins de 20,000 habitants emploient plus de main-d'oeuvre pour l'entretien de la voirie que pour toute autre profession. Dans les municipalités de 100,000 habitants et plus, très peu d'employés sont affectés à l'entretien de la voirie par rapport aux autres professions; toutefois, il faut faire une mise en garde sur l'interprétation des termes; des employés classés "manoeuvres" auraient probablement pu l'être dans "homme d'entretien, voirie" et vice-versa.

Quant à la rémunération moyenne annuelle ou horaire pour chaque profession, la taille des municipalités a une influence au même titre que pour l'emploi. Dans les municipalités de moins de 5,000 habitants, la rémunération moyenne pour chaque profession est généralement inférieure à la rémunération moyenne pour toutes les municipalités faisant partie de l'enquête. Dans le cas des municipalités de 100,000 habitants et plus, on observe le phénomène contraire: la rémunération des employés est toujours supérieure à la rémunération moyenne totale; le personnel de direction et cadres administratifs supérieurs en est l'exemple le plus évident.

Toujours dans la même série de tableaux, on présente la rémunération minimale et maximale. Il semble que plus une profession comprend d'individus, plus l'écart entre la rémunération minimale et maximale est important. L'explication serait que chaque employé classé dans une profession donnée peut répondre à des qualifications différentes, remplir des fonctions plus variées et finalement commander une rémunération différente.

Une autre raison pouvant expliquer la disparité de la rémunération pour une même profession est probablement l'indice de richesse de la municipalité. En effet, il est probable que des municipalités faisant partie de l'enquête puissent verser des salaires plus élevés à leurs employés, en fonction de la capacité de payer des contribuables.

ETAT COMPARATIF 1971 - 1972 DE LA REMUNERATION MOYENNE

La rémunération moyenne a augmenté en 1972 d'un taux variant entre 14.9% pour les travailleurs sociaux et 0.4% pour les architectes-paysagistes. Toutefois, le taux d'augmentation le plus fréquent se situe entre 5% et 7% et coincide avec les augmentations les plus souvent observées dans les secteurs public et privé. Quant à préciser les raisons de ces différences dans les hausses de rémunération, il nous faudrait connaître la politique interne de chacune des municipalités faisant partie de l'enquête.

Enfin une constatation générale semble se dégager du tableau comparatif sur la rémunération moyenne des employés municipaux; certains groupes de professions paraissent plus vulnérables aux fluctuations

économiques, leur rémunération ne suivant pas la tendance générale de la hausse des salaires; entre autres les professionnels, les techniciens, les responsables administratifs. D'autre part, certaines professions régies par décrets ou conventions collectives ont un taux d'augmentation de rémunération prévu pour la durée du décret ou de la convention collective.

COMMUNAUTES URBAINES

La quatrième partie traite des trois communautés urbaines au Québec. Elle fait mention de la rémunération moyenne de chacune des professions enquêtées à l'intérieur de chaque communauté urbaine; de plus, on y compare la rémunération moyenne de ces trois groupes à la rémunération moyenne de toutes les municipalités enquêtées.

Pour tenter d'expliquer certaines disparités pour une même profession (et ceci s'applique à la plupart des professions) entre des communautés urbaines, il faut considérer le bassin démographique de chacune. La répartition de la population en 1972 se lit comme suit: Montréal: 1,984,842, Québec: 427,195 et Outaouais: 163,433; cette population réside dans les municipalités de 50,000 habitants et plus dans les proportions suivantes: 80%, 60% et 38%.

Tel que mentionné antérieurement la rémunération moyenne tend habituellement à augmenter selon la taille de la municipalité. Diverses raisons peuvent justifier cette tendance; la diversité des besoins créés par les concentrations de population, la possibilité d'utiliser les services d'un personnel hautement spécialisé, etc.

De la même façon, on constate que la rémunération moyenne dans toutes les municipalités enquêtées est inférieure à celle des communautés urbaines. Nous croyons qu'il faut invoquer le même critère que précédemment, c'est-à-dire, l'inégalité dans la taille des municipalités; l'influence des municipalités de 50,000 habitants et plus, soit celles qui contribuent à créer une rémunération moyenne plus élevée, est pondérée par les municipalités faisant partie de l'enquête et qui ont des populations aussi peu nombreuses que 1,000 habitants.

DISTRIBUTIONS DE FREQUENCE ET GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

L'information statistique est ensuite traitée sous forme de ditributions de fréquence des employés municipaux du Québec par groupe de population, par classe de rémunération et par groupe socio-professionnel. Chaque groupe socio-professionnel se voit comparé entre les classes de rémunération et les groupes de population.

La rémunération moyenne annuelle ou horaire de tous les groupes socio-professionnels augmente avec la population à l'exception des groupes de municipalités de 30,000 à 99,999 habitants où la rémunération annuelle fléchit en valeur absolue, pour augmenter ensuite dans le groupe de municipalités 100,000 habitants et plus. Toutefois, le personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres n'est pas sujet à cette exception puisque l'augmentation est continue. Les municipalités de 100,000 habitants et plus démontrent une différence de rémunération annuelle ou horaire nettement supérieure aux autres municipalités et celà de par leurs caractères institutionnels.

Donc, trois groupes de municipalités ressortent. Ces regroupements (5,000 à 29,999 habitants, 30,000 à 99,999 habitants, et 100,000 habitants et plus) semblent mettre un critère économique en relief: celui de l'indice de richesse. Il est cependant très hasardeux et complexe de déterminer exactement quels facteurs économiques créent cet indice qu'est la richesse, si ce n'est la valeur per capita des biens immobiliers imposables.

En référant aux différentes municipalités formant chacun de ces trois groupes, on peut expliquer en bonne partie ces différences dans la rémunération: chez certaines municipalités dont la population est inférieure à 30,000 habitants cet aspect économique prédomine. De plus, la situation géographique serait un autre facteur économique: le voisinage des centres hautement urbanisés peut influencer la vie économique des villes de banlieue.

Par contre, les municipalités comprises entre 30,000 et 99,999 habitants présentent des caractéristiques bien différentes. En dépit du fait que ces municipalités soient plus populeuses, la rémunération moyenne annuelle marque un palier égal ou inférieur, dans chaque groupe socio-professionnel, à celui des municipalités de 20,000 à 29,999 habitants. Comme l'activité économique dépend des secteurs industriels et commerciaux, une bonne partie de ces municipalités se retrouvent dans des villes de services où le revenu personnel est inférieur à celui des villes industrielles proprement dites. La situation géographique joue un rôle dominant, selon la proximité ou l'éloignement de ces municipalités des grands pôles économiques. On pourrait

considérer bien d'autres facteurs dans le regroupement des municipalités selon la rémunération mais cela nous conduirait bien au-delà du but de cette publication.

MESURES DE DISPERSION ET GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

La rémunération annuelle des professions des employés à plein temps des municipalités du Québec a été analysée selon un choix de mesures statistiques. Ces mesures statistiques couvrent 80% des effectifs de chaque profession; les 10% du début et de la fin des distributions ne sont pas donnés. Ces pourcentages (D_1, Q_1, Q_2, Q_3, D_9,) de distributions des employés par rémunération annuelle et horaire sont présentés pour chaque groupe socio-professionnel par les graphiques 2 à 6.

On observe de grandes variations dans le degré de dispersion de la rémunération annuelle dans le groupe du personnel de direction et cadres administratifs supérieurs, et le groupe du personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs. Par contre, chez les deux groupes - personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies, et personnel de bureau - l'écart de dispersion de la rémunération est relativement faible. La rémunération horaire montre aussi une faible variation dans la dispersion de sa rémunération.

Les différences dans le niveau de la rémunération payée sont probablement attribuables à une variété de facteurs autres que la

taille de la municipalité et les différences dans l'étendue des tâches et des responsabilités. Des facteurs comme l'âge, le nombre d'années d'expérience, etc. contribuent certainement à ces différences. Ainsi les niveaux de la rémunération des individus d'une même profession et d'un même niveau professionnel peuvent varier d'une municipalité à l'autre. Compte tenu des observations précédentes, on retient que la dispersion de la rémunération diminue d'une façon générale au fur et à mesure que le genre de travail passe du secteur de conception au secteur de production et d'exécution.

Dans le groupe du personnel de direction et des cadres administratifs supérieurs, la profession d'assistant ou adjoint démontre une très grande dispersion de rémunération (près de $12,000) avec une médiane de $11,094; cette profession comprend en effet un très grand nombre d'activités et de responsabilités différentes, ce qui peut expliquer cette dispersion.

Dans le groupe des professions libérales, les avocats, les notaires, les autres ingénieurs et les assistant-chefs de division ou de section, possèdent des dispersions relativement plus étendues que le reste du groupe avec des médianes supérieures à l'ensemble (sauf pour assistant-chef de division ou de section). Comme le signale le titre du groupe-professionnels, techniciens assimilés et responsables administratifs, le personnel de ce groupe peut posséder des qualifications diverses, des fonctions plus ou moins importantes et justifier une rémunération en conséquence.

Le personnel du corps policier et de la brigade des incendies, tout en ayant le plus petit nombre de profession, est le seul à démontrer un caractère de certaine homogénéité de dispersion de la rémunération ainsi qu'une certaine progression régulière dans les médianes de chaque profession.

Le personnel du bureau affiche aussi un certain caractère d'homogénéité dans la rémunération ainsi que des dispersions plus régulières.

Dans le groupe d'employés rémunérés à taux horaire, les moniteurs possèdent la plus grande dispersion de rémunération; l'écart entre le 1er et le 9ième décile est de $2.75. On constate aussi que leur rémunération horaire est en même temps l'une des plus basses et l'une des plus élevées du groupe. La définition de moniteur a pu créer une certaine confusion chez les répondant et il est possible qu'il s'y soit glissé des instructeurs, professeurs ou autres employés, créant ainsi une dispersion très grande du taux horaire.

Les mécaniciens, plombiers, soudeurs et électriciens présentent à leur tour des distributions qui s'éloignent passablement de la normale et indiquent l'existence de hauts salaires. On remarque pourtant une distribution anormale où la majorité du poids de l'ensemble des individus pour chacune des professions concernées se regroupent à la gauche de la médiane. Cette caractéristique peut probablement s'expliquer par la présence d'apprentis qui sont rémunérés à des salaires plus bas que ceux des employés qualifiés.

CLASSES DE REMUNERATION ET PROFESSIONS

La dernière série de tableaux met en évidence la distribution des employés selon la profession et selon les classes de rémunération. La rémunération du personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies est la plus concentrée de tous les groupes socio-professionnels; en effet, 80% des 8,800 employés gagnent entre $8,000 et $13,999. D'autres groupes tels que le personnel de direction et cadres administratifs supérieurs, le personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs ainsi que le personnel de bureau groupent respectivement 55%, 70% et 23% de leurs membres dans une rémunération annuelle variant entre $8,000 et $13,999.

Dans le cas du personnel exerçant un métier de services, d'entretien et les manoeuvres, près de 70% des employés ont un taux horaire compris de $3.00 et plus; certaines catégories d'employés ont cependant tendance à s'écarter largement de ce groupe: d'une part, les employés affectés à la voirie montrent un effectif assez important en dessous de $3.00/heure, d'autre part, deux professions présentent une situation contraire: celles des électriciens et des mécaniciens où 80% des individus ont un salaire horaire de $4.00 et plus.

CONCLUSION

La présente publication est une mise à jour de l'enquête 1971 c'est-à-dire que le contenu du questionnaire, les méthodes de vérification et de programmation des résultats n'ont pas changé. Ceci nous permet de constater qu'il existe une certaine similitude entre les données de 1971 et celles de 1972. Effectivement, les conclusions de 1971 s'appliquent toujours à savoir: le volume et la diversité du personnel sont directement proportionnels à la taille de la municipalité; une grande municipalité doit offrir aux citoyens des services plus complets et plus diversifiés.

Un deuxième point qui ressort de l'analyse des tableaux concerne l'importance relative de certains groupes socio-professionnels. Les deux groupes dont les employés sont affectés l'entretien des services publics (i.e. voie publique, aqueduc, etc.) ainsi qu'à la protection de l'individu et de la propriété sont numériquement mieux représentés, soit 13,247 pour le personnel exerçant un métier de service et d'entretien ainsi que les manoeuvres et 8,800 pour le personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies (38,9% et 25.8% de tout le personnel à plein temps).

L'observation de la rémunération moyenne dans les municipalités comprises dans l'enquête révèle un accroisement régulier dans les municipalités ayant une population de moins de 30,000 habitants, une stabilisation de la rémunération moyenne pour les municipalités de 30,000 à 99,999 habitants, enfin une reprise très prononcée de

l'accroissement de la rémunération pour les municipalités de 100,000 habitants et plus. D'autre part, dans les municipalités de moins de 5,000 habitants, la rémunération moyenne de chaque profession est généralement inférieure à la rémunération moyenne de toutes les municipalités enquêtées; dans le cas des municipalités de 100,000 habitants et plus, c'est le phénomène contraire qui se produit.

Une dernière constatation: considérant qu'habituellement les besoins municipaux se traduisent par la création d'emplois, certaines professions se retrouvent seulement dans les municipalités où la densité de la population, la situation économique ou géographique le permettent; i.e. ingénieur civil, infirmière, inspecteur, etc.

PARTIE 1

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

TABLEAU 1

Municipalités ayant répondu à l'enquête, réparties selon des groupes de population et des groupes d'employés à plein temps

Octobre 1972

Employés à plein temps \ Population	Jusqu'à 5,000h.	5,000 à 9,999h.	10,000 à 19,999h.	20,000 à 29,999h.	30,000 à 49,999h.	50,000 à 99,999h.	100,000h. et plus	TOTAL
Moins de 25.....	345	19	1	-	-	-	-	365
25 à 49.....	9	33	9	-	-	-	-	51
50 à 74.....	-	6	14	-	-	-	-	20
75 à 99.....	-	1	11	3	-	-	-	15
100 à 199.....	-	1	5	12	8	-	-	26
200 à 299.....	-	-	-	5	3	1	-	9
300 à 399.....	-	-	-	-	1	-	-	1
400 à 499.....	-	-	-	-	-	4	1	5
500 et plus.....	-	-	-	1	-	4	3	8
TOTAL.....	354	60	40	21	12	9	4	500

TABLEAU 2

Nombre et pourcentage d'employés municipaux
à plein temps par taille de population
et de professions

Octobre 1972

Groupes socio-professionnels / Population	Jusqu'à 5,000h.	5,000 à 9,999h.	10,000 à 19,999h.	20,000 à 29,999h.	30,000 à 49,999h.	50,000 à 99,999h.	100,000h. et plus	TOTAL
Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs								
Nombre d'employés.....	526	291	329	292	181	242	374	2,235
Répartition en pourcentage.....	27.8	14.6	11.9	7.9	7.9	5.5	2.1	6.6
Personnel professionnel, techniciens, assimilés et responsables administratifs								
Nombre d'employés.....	69	75	124	320	137	374	3,342	4,441
Répartition en pourcentage.....	3.6	3.7	4.5	8.6	6.0	8.5	19.5	13.0
Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies								
Nombres d'employés.....	299	539	784	926	761	1,510	3,981	8,800
Répartition en pourcentage.....	15.8	27.1	28.5	25.0	33.3	34.5	23.2	25.8
Personnel de bureau								
Nombre d'employés.....	197	284	421	547	321	565	3,023	5,358
Répartition en pourcentage.....	10.4	14.3	15.3	14.8	14.0	12.9	17.6	15.7
Personnel exerçant un métier de services et d'entretien, ainsi que manoeuvres								
Nombre d'employés.....	796	793	1,090	1,609	883	1,674	6,402	13,247
Répartition en pourcentage.....	42.1	40.0	39.6	43.5	38.6	38.3	37.3	38.9
Total								
Nombre d'employés.....	1,887	1,982	2,748	3,694	2,283	4,365	17,122	34,081
Répartition en pourcentage.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 3

Nombre et pourcentage d'employés municipaux
à temps partiel par taille de population
et de professions

Octobre 1972

Groupes socio-professionnels / Population	Jusqu'à 5,000 h.	5,000 à 9,999 h.	10,000 à 19,999 h.	20,000 à 29,000 h.	30,000 à 49,999 h.	50,000 à 99,999 h.	100,000 h. et plus	TOTAL
Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs								
Nombre d'employés	188	9	13	3	-	2	-	215
Répartition en pourcentage	6.6	1.3	2.2	0.5	-	0.3	-	3.9
Personnel professionnel, techniciens assimilés et responsables administratifs								
Nombre d'employés	105	14	10	17	8	19	5	178
Répartition en pourcentage	3.7	2.1	1.7	3.1	4.3	3.2	3.1	3.2
Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies								
Nombre d'employés	1,617	331	147	93	35	92	6	2,321
Répartition en pourcentage	57.6	50.1	25.4	17.4	19.2	15.7	3.8	42.2
Personnel de bureau								
Nombre d'employés	94	45	76	130	19	83	36	483
Répartition en pourcentage	3.3	6.8	13.1	24.3	10.4	14.2	22.9	8.8
Personnel exerçant un métier de services et d'entretien, ainsi que manoeuvres								
Nombre d'employés	802	261	332	290	120	388	110	2,303
Répartition en pourcentage	28.5	39.5	57.4	54.4	65.9	66.4	70.0	41.9
Total								
Nombre d'employés	2,806	660	578	533	182	584	157	5,000
Répartition en pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 4

Répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions

Octobre 1972

Professions	Nombre d'employés	Pourcentage	
		du groupe socio-professionnel	de tous les employés
Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs			
Gérant	87	3.9	0.3
Greffier	111	5.0	0.3
(Secrétaire) - trésorier	348	15.6	1.1
Directeur de service	318	14.2	1.0
Ingénieur en chef	57	2.6	0.2
Comptable en chef	47	2.1	0.1
Surintendant	342	15.3	1.1
Assistant ou adjoint	298	13.3	0.9
Chef de division	245	11.0	0.8
Conseiller technique senior	15	0.7	0.1
Commissaire industriel	20	0.9	0.1
Chef de police	217	9.7	0.7
Chef de pompier	56	2.5	0.2
Acheteur	58	2.6	0.2
Autre	18	0.8	0.1
Total du groupe	2,237	100.0	6.9
Personnel exerçant une profession libérale, techniciens assimilés et responsables administratifs			
Ingénieur civil	239	6.9	0.7
Ingénieur mécanicien	3	0.1	0.0
Ingénieur électricien	1	0.0	0.0
Ingénieur - autre	13	0.4	0.0
Médecin, chirurgien	36	1.0	0.1
Dentiste	15	0.4	0.1

TABLEAU 4

Répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions

Octobre 1972

(suite)

Professions	Nombre d'employés	Pourcentage	
		du groupe socio-professionnel	de tous les employés
Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (suite)			
Professionnels:			
Infirmier (e) diplomé (e).....	293	8.5	1.9
Avocat.....	45	1.3	0.1
Notaire.....	5	0.1	0.0
Professeur et instructeur.....	85	2.5	0.3
Architecte et paysagiste.....	10	0.3	0.0
Agronome.....	1	0.0	0.0
Archiviste.....	9	0.3	0.0
Bibliothécaire.....	60	1.7	0.2
Rédacteur.....	-	-	-
Journaliste.....	2	0.1	0.0
Secrétaire exécutif (maire)....	19	0.6	0.1
Comptable et vérificateur.....	63	1.8	0.2
Statisticien.....	5	0.1	0.0
Architecte et dessinateur.....	121	3.5	0.4
Géographe.....	6	0.2	0.0
Sociologue.....	4	0.1	0.0
Urbaniste.....	17	0.5	0.1
Travailleur social.....	9	0.3	0.0
Analyste.....	7	0.2	0.0
Programmeur.....	24	0.7	0.1
Autre.....	3	0.1	0.0
Techniciens:			
Soins médicaux et dentaires....	2	0.1	0.0

TABLEAU 4

Répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions

Octobre 1972

(suite)

Professions	Nombre d'employés	Pourcentage	
		du groupe socio-professionnel	de tous les employés
Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (suite et fin)			
Techniciens (suite):			
Laboratoire	14	0.4	0.0
Biens mobiliers (évaluateurs)	45	1.3	0.1
Autre	183	5.3	0.6
Responsables administratifs:			
Juge et magistrat	16	0.5	0.1
Assistant chef de division ou section	450	13.0	1.4
Contremaître	903	26.0	2.8
Inspecteur	723	20.8	2.2
Autre	37	1.1	0.1
Total du groupe	3,469	100.0	10.6
Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies:			
Agent de police	1,771	20.1	5.4
Policier autre qu'agent	848	9.6	2.6
Détective	382	4.3	1.2
Pompier	3,899	44.3	11.9
Policier - pompier	1,081	12.3	3.3
Surveillant	194	2.2	0.6
Brigadier scolaire	625	7.1	1.9
Total du groupe	8,800	100.0	26.9

TABLEAU 4

Répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions

Octobre 1972
(suite)

Professions	Nombre d'employés	Pourcentage	
		du groupe socio-professionnel	de tous les employés
Personnel de bureau:			
Machine à comptabilité.....	93	1.9	0.3
Machine à facturer.....	21	0.4	0.1
Machine à calculer.....	5	0.1	0.0
Machine mécanographique.....	76	1.6	0.2
Machine à reproduire.....	19	0.4	0.1
Machine à adresser.....	3	0.1	0.0
Secrétaire (+greffier, cour municipale).....	501	10.2	1.5
Réceptionniste.....	92	1.9	0.3
Téléphoniste - réceptionniste..	113	2.3	0.4
Sténographe.....	30	0.6	0.1
Dactylographe.....	422	8.6	1.3
Sténographe - dactylographe....	466	9.5	1.4
Caissier.....	252	5.1	0.8
Magasinier.....	236	4.8	0.7
Messager.....	50	1.0	0.2
Commis de bureau.....	2,376	48.4	7.3
Commis-vendeur.....	10	0.2	0.0
Commis au stock.....	42	0.9	0.1
Autre.....	104	2.1	0.3
Total du groupe.....	4,911	100.0	15.0
Personnel exerçant un métier de services et d'entretien: aussi manoeuvre:			
Charpentier - menuisier.....	341	2.6	1.0
Peintre (tireur de joints)....	248	1.9	0.8
Plombier.....	171	1.3	0.5
Electricien.....	377	2.8	1.2
Soudeur.....	143	1.1	0.4

TABLEAU 4

Répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions

Octobre 1972
(suite et fin)

Professions	Nombre d'employés	Pourcentage	
		du groupe socio-professionnel	de tous les employés
Personnel exerçant un métier de services et d'entretien: aussi manoeuvres: (suite et fin)			
Mécanicien	834	6.3	2.6
Boueur	268	2.0	0.8
Jardinier	188	1.4	0.6
Homme entretien, voirie	1,394	10.5	4.3
Homme entretien, parcs	569	4.3	1.7
Homme entretien, aqueduc et égouts	1,091	8.2	3.3
Homme entretien, électricité	154	1.2	0.5
Conducteur (véhicules lourds)	1,073	8.1	3.3
Conducteur (véhicules légers)	903	6.9	2.8
Conducteur (machine de levage)	476	3.6	1.5
Conducteur (machines fixes)	204	1.5	0.6
Chauffeur de chaudières à vapeur	14	0.1	0.0
Employé à la restauration	15	0.1	0.1
Moniteur	306	2.3	0.9
Préposé d'ascenseur	5	0.0	0.0
Aide auxiliaire (travaux génie)	92	0.7	0.3
Aide auxiliaire (autre)	547	4.1	1.7
Manoeuvre	3,166	23.9	9.7
Concierge	445	3.4	1.4
Autre	236	1.8	0.7
Total du groupe	13,260	100.0	40.6
Grand total	32,677	100.0	100.0

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION DES GROUPES D'EMPLOYÉS À PLEIN TEMPS SELON LA TAILLE DES MUNICIPALITÉS, OCTOBRE 1972

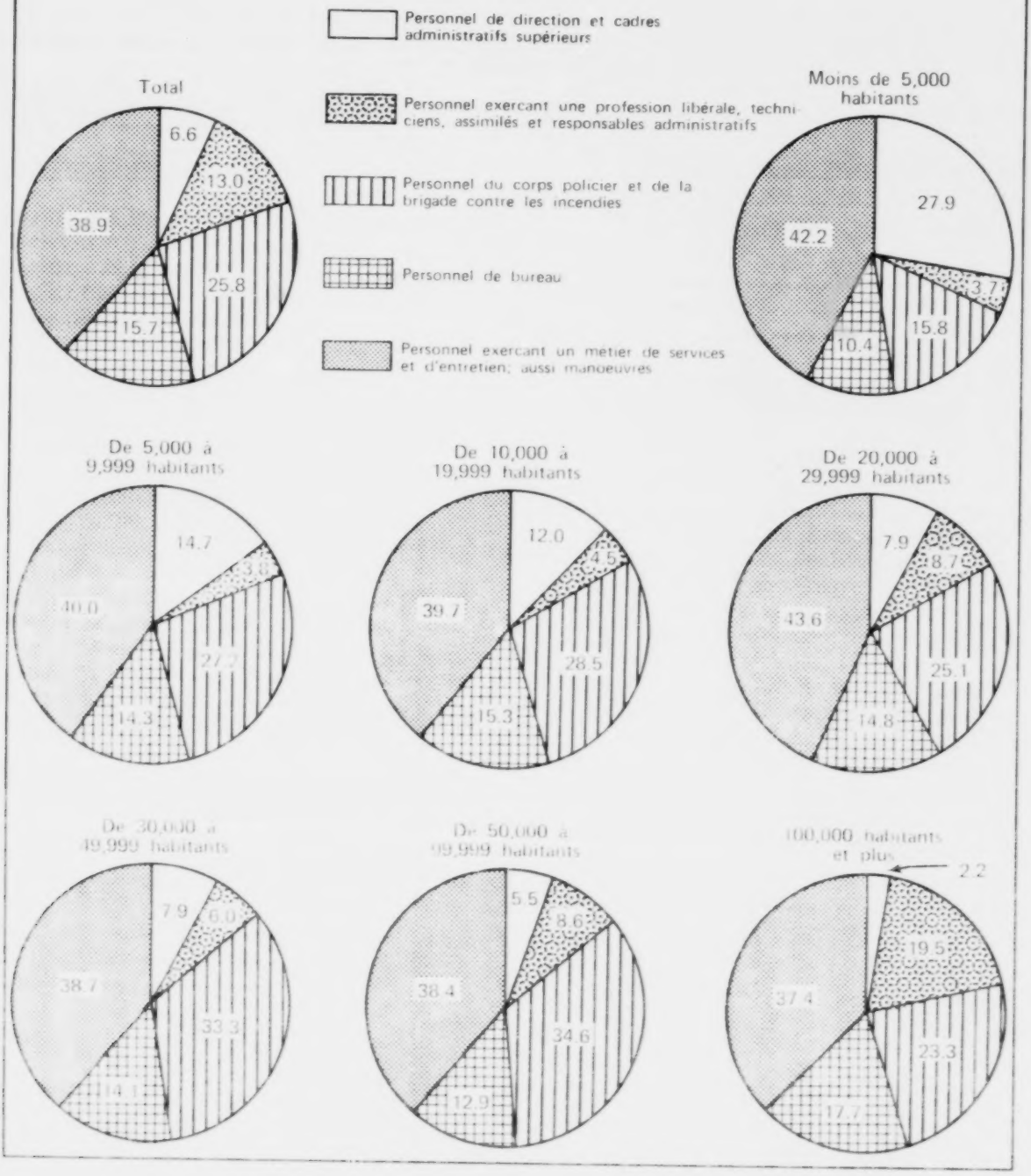

PARTIE 2

STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE

EMPLOI ET REMUNERATION

TABLEAU 5

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs

Octobre 1972

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Toutes les municipalités ayant répondu			
Gérant	87	18,009	5,900	29,400
Greffier	111	12,491	5,370	23,187
(Secrétaire - trésorier)	348	9,572	3,500	25,785
Directeur de service	318	13,534	4,072	32,500
Ingénieur en chef	57	16,396	9,514	23,985
Comptable en chef	47	10,184	6,000	20,450
Surintendant	342	9,989	4,060	19,760
Assistant ou adjoint	298	12,154	4,015	28,600
Chef de division	245	13,850	5,512	24,850
Conseiller technique senior	15	14,016	5,500	21,245
Commissaire industriel	20	15,239	7,280	31,000
Chef de police	217	10,839	5,200	21,954
Chef de pompier	56	12,164	5,600	26,750
Acheteur	58	9,982	5,564	14,560
Autre	18	14,360	5,200	25,000
	Municipalités jusqu'à 5,000 h.			
Gérant	17	13,482	5,900	20,570
Greffier	16	8,143	5,370	13,100
(Secrétaire - trésorier)	218	7,504	3,500	16,000
Directeur de service	26	7,390	4,072	12,304
Ingénieur en chef	2	14,000	12,000	16,000
Comptable en chef	3	8,701	7,904	9,380
Surintendant	107	7,665	4,060	14,000
Assistant ou adjoint	27	6,565	4,015	12,870
Chef de division	6	8,044	7,020	8,424
Chef de police	95	8,667	5,200	15,300
Chef de pompier	2	7,373	5,646	9,100
Acheteur	2	6,370	6,240	6,500
Conseiller technique senior	1	9,320	9,320	9,320
Autre	6	7,150	5,200	9,850

TABLEAU 5

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs

Octobre 1972
(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 5,000 h. à 9,999 h.			
Gérant	14	14,796	8,000	21,050
Greffier	25	10,643	6,000	19,708
(Secrétaire) - trésorier	52	10,561	7,100	15,600
Directeur de service	26	9,990	5,200	22,204
Ingénieur en chef	5	14,455	9,514	18,720
Comptable en chef	9	8,261	6,300	12,116
Surintendant	58	9,677	6,760	17,628
Assistant ou adjoint	26	8,422	5,720	11,000
Chef de division	13	8,006	5,700	13,624
Commissaire industriel	4	9,750	7,800	11,000
Chef de police	48	10,637	7,020	16,000
Chef de pompier	9	9,746	5,600	14,500
Acheteur	2	7,430	7,280	7,581
	Municipalités de 10,000 à 19,999 h.			
Gérant	20	17,548	9,420	23,299
Greffier	26	12,493	9,000	18,720
(Secrétaire) - trésorier	36	12,703	8,000	18,374
Directeur de service	59	10,672	7,343	19,500
Ingénieur en chef	14	15,223	12,600	18,300
Comptable en chef	10	8,830	6,000	11,577
Surintendant	47	10,488	7,800	13,000
Assistant ou adjoint	39	9,035	5,980	12,508
Chef de division	9	8,853	5,512	12,800
Conseiller technique senior	1	10,920	10,920	10,920
Commissaire industriel	5	18,416	7,280	31,000
Chef de police	36	12,299	7,700	15,559
Chef de pompier	16	10,501	7,700	12,944
Acheteur	11	8,382	5,564	10 140
	Municipalités de 20,000 à 29,999 h.			
Gérant	17	20,437	14,820	25,500
Greffier	20	14,433	9,100	20,500
(Secrétaire) - trésorier	20	15,508	10,300	19,876
Directeur de service	54	13,049	7,000	20,000
Ingénieur en chef	20	16,421	13,700	20,072
Comptable en chef	8	11,523	9,300	17,000
Surintendant	31	11,157	8,175	15,000

TABLEAU 5

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 20,000 à 29,999 (suite)			
Assistant ou adjoint	54	10,077	6,600	15,184
Chef de division	18	11 150	7,365	13,500
Conseiller technique senior	3	12,908	10,112	18,500
Commissaire industriel	6	14,175	11,500	18,000
Chef de police	16	13,786	11,460	18,000
Chef de pompier	12	12,812	10,140	17,000
Acheteur	13	10,535	9,100	12,000
	Municipalités de 30,000 à 49,999 h.			
Gérant	9	19,577	15,000	23,000
Greffier	12	14,916	10,400	20,000
(Secrétaire) - trésorier	11	14,388	11,000	18,000
Directeur de service	35	12,571	8,164	21,000
Ingénieur en chef	9	15,822	12,000	20,500
Comptable en chef	7	10,317	7,666	14,500
Surintendant	18	10,828	7,623	16,000
Assistant ou adjoint	25	11,321	7,124	16,500
Chef de division	19	9,192	7,000	12,855
Conseiller technique senior	2	7,360	5,500	9,220
Commissaire industriel	3	17,086	13,560	21,500
Chef de police	12	14,814	10,500	19,075
Chef de pompier	8	13,257	11,260	14,800
Acheteur	11	10,145	7,696	12,190
	Municipalités de 50,000 à 99,999 h.			
Gérant	7	24,314	22,000	26,125
Greffier	9	15,409	10,000	23,187
(Secrétaire) - trésorier	8	19,208	14,325	23,999
Directeur de service	68	13,772	7,865	20,020
Ingénieur en chef	6	21,066	18,000	23,287
Comptable en chef	8	11,781	10,150	13,000
Surintendant	19	13,356	9,005	19,760
Assistant ou adjoint	53	13,096	9,000	18,000
Chef de division	40	12,195	8,500	19,600
Commissaire industriel		-	-	-
Chef de police	6	17,978	15,100	19,540
Chef de pompier	6	15,187	13,780	17,160
Acheteur	12	10,654	7,069	14,560

TABLEAU 5

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs

Octobre 1972
(suite et fin)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 100,000 h. et plus			
Gérant	3	28,562	27,495	29,400
Greffier	3	19,651	18,423	21,840
(Secrétaire) - trésorier	3	22,381	19,405	25,785
Directeur de service	50	22,824	11,089	32,500
Ingénieur en chef	1	23,985	23,985	23,985
Comptable en chef	2	15,632	10,815	20,450
Surintendant	62	12,052	10,716	17,872
Assistant ou adjoint	74	18,270	9,618	28,600
Chef de division	140	16,416	10,500	24,850
Conseiller technique senior	8	17,071	11,286	21,245
Chef de police	4	17,289	13,390	21,954
Chef de pompier	3	19,936	16,040	26,750
Acheteur	7	11,825	10,420	14,021
Commissaire industriel	2	18,702	17,377	20,028
Autre	12	17,966	11,570	25,000

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Toutes les municipalités ayant répondu			
Professionnels:				
Ingénieur civil	239	16,873	7,946	24,215
Ingénieur mécanicien	3	10,486	8,164	13,416
Ingénieur électricien	1	11,596	11,596	11,596
Ingénieur, autre	13	12,031	7,280	20,280
Médecin, chirurgien	36	18,371	10,400	22,700
Dentiste	15	16,152	10,735	17,225
Infirmier (e) diplômé (e)	293	8,575	6,240	19,000
Avocat	45	15,750	7,000	25,000
Notaire	5	12,688	6,500	17,100
Professeur et instructeur	85	8,890	5,400	17,920
Architecte paysagiste	10	14,390	9,000	16,315
Agronome	1	10,142	10,142	10,142
Archiviste	9	8,749	5,250	14,246
Bibliothécaire	60	8,468	4,962	13,520
Rédacteur	-	-	-	-
Journaliste	2	10,730	9,144	12,317
Secrétaire exécutif (maire)	19	8,317	4,888	17,100
Comptable et vérificateur	63	9,437	6,240	17,688
Statisticien	5	10,943	8,299	16,145
Architecte et dessinateur	121	8,123	4,940	16,100
Géographe	6	9,129	5,750	15,200
Sociologue	4	10,394	7,836	13,568
Urbaniste	17	11,778	5,200	18,853
Travailleur social	9	10,206	6,745	17,004
Analyste	7	9,996	8,180	12,200
Programmeur	24	9,227	6,422	13,520
Autre	3	7,436	6,152	8,658

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Toutes les municipalités ayant répondu			
Techniciens:				
Soins médicaux dentaires.....	2	11 882	5,745	18,020
Laboratoire.....	14	9,014	7,800	9,486
Biens mobiliers (évaluateurs)....	45	9,314	6,500	15,500
Autre.....	183	10,120	5,757	16,275
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*.....	16	28,500	28,000	32,000
Assistant chef de division ou section.....	450	13,273	5,200	24,215
Contremaître.....	903	9,930	4,996	14,820
Inspecteur.....	723	9,298	5,200	16,275
Autre.....	37	12,081	5,600	17,750
	Municipalités jusqu'à 5,000 h.			
Professionnels:				
Professeur et instructeur.....	4	9,405	8,316	10,494
Bibliothécaire.....	1	9,600	9,600	9,600
Secrétaire exécutif.....	1	8,712	8,712	8,712
Comptable et vérificateur.....	2	7,988	7,656	8,320
Architecte et dessinateur.....	-	-	-	-
Techniciens:				
Biens mobiliers (évaluateur).....	1	6,500	6,500	6,500
Autre.....	2	7,780	7,500	8,060
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*.....	-	-	-	-
Assistant chef de division ou section.....	3	5,546	5,200	5,720
Contremaître.....	36	7,349	4,996	11,602
Inspecteur.....	16	7,259	5,200	10,400
Autre.....	-	-	-	-

* voir page 14

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972
(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 5,000 à 9,999 h.			
Professionnels:				
Ingénieur civil	3	14,234	11,484	18,720
Ingénieur mécanicien	1	13,416	13,416	13,416
Avocat	1	15,000	15,000	15,000
Professeur et instructeur	1	9,828	9,828	9,828
Bibliothécaire	7	7,451	5,200	10,088
Secrétaire exécutif (maire)	2	6,800	6,800	6,800
Comptable et vérificateur	4	8,470	6,240	12,000
Architecte et dessinateur	4	6,808	6,500	7,085
Urbaniste	2	8,450	7,800	9,100
Techniciens:				
Laboratoire	1	7,800	7,800	7,800
Biens mobiliers	1	7,566	7,566	7,566
Autre	1	10,000	10,000	10,000
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*	-	-	-	-
Assistant chef de division ou section	6	7,414	5,876	8,840
Contremaître	27	8,551	5,928	12,116
Inspecteur	13	7,513	5,200	11,000
	Municipalités de 10,000 à 19,999 h.			
Professionnels:				
Ingénieur civil	3	14,301	9,256	18,148
Ingénieur électricien	-	-	-	-
Bibliothécaire	11	7,854	5,200	10,400
Secrétaire exécutif (maire)	-	-	-	-
Comptable et vérificateur	4	10,080	7,075	12,098
Architecte et dessinateur	7	8,660	7,644	10,950
Urbaniste	1	10,600	10,600	10,600
Géographe	3	7,546	5,750	9,340

* voir page 14

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 10,000 à 19,999 h.			
Techniciens:				
Biens mobiliers (évaluateur).....	9	8,735	7,020	11,440
Autre.....	4	9,110	7,800	9,547
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*.....	-	-	-	-
Assistant chef de division ou section.....	12	8,674	5,200	11,180
Contremaître.....	42	9,076	6,964	11,596
Inspecteur.....	23	8,408	6,448	12,430
	Municipalités de 20,000 à 29,999 h.			
Professionnels:				
Ingénieur civil.....	13	11,166	7,946	18,750
Ingénieur électricien.....	-	-	-	-
Médecin-chirurgien.....	1	10,400	10,400	10,400
Infirmier (e) diplômé (e).....	12	7,984	6,761	9,436
Avocat.....	2	11,524	7,000	16,048
Professeur et instructeur.....	1	5,400	5,400	5,400
Architecte paysagiste.....	-	-	-	-
Archiviste.....	3	8,325	6,702	9,500
Bibliothécaire.....	20	8,824	4,962	13,506
Secrétaire exécutif (maire).....	4	7,637	4,888	8,580
Comptable et vérificateur.....	14	9,426	6,649	11,500
Architecte.....	29	8,391	4,940	11,671
Urbaniste.....	5	10,858	7,948	14,880
Travailleur social.....	2	9,040	8,630	9,451
Analyste.....	1	8,180	8,180	8,180
Programmeur.....	5	8,972	6,422	10,043
Statisticiens.....	3	9,809	8,299	11,735
Autre.....	4	8,073	7,280	9,152
Techniciens:				
Biens mobiliers (évaluateur).....	10	10,485	8,060	13,400
Autre.....	26	9,518	7,500	11,271

* voir page 14

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 20,000 à 29,999 h.			
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*.....	-	-	-	-
Assistant chef de division ou section.....	19	9,399	6,000	14,657
Contremaître.....	90	9,692	6,820	12,303
Inspecteur.....	47	9,037	5,320	14,100
Autre.....	6	11,151	10,150	12,080
	Municipalités de 30,000 à 49,999 h.			
Professionnels:				
Ingénieur civil.....	1	13,482	13,482	13,482
Avocat.....	1	8,400	8,400	8,400
Professeur et instructeur.....	1	12,000	12,000	12,000
Archiviste.....	1	7,035	7,035	7,035
Bibliothécaire.....	9	7,655	5,824	10,972
Secrétaire exécutif (maire).....	5	7,178	6,200	8,500
Comptable et vérificateur.....	4	8,252	7,500	9,360
Architecte et dessinateur.....	16	7,747	4,992	10,972
Urbaniste.....	2	13,775	11,550	16,000
Travailleur social.....	2	8,484	6,745	10,224
Programmeur.....	2	7,904	6,968	8,840
Techniciens:				
Laboratoire.....	-	-	-	-
Biens mobiliers (évaluateur)....	4	11,481	9,551	15,500
Autre.....	2	9,832	9,400	10,265
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*.....	-	-	-	-
Assistant chef de division ou section.....	21	9,421	5,564	14,204
Contremaître.....	40	9,899	7,654	12,855
Inspecteur.....	23	8,460	6,266	10,724

* voir page 14

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 50,000 à 99,999 h.			
Professionnels:				
Ingénieur civil	14	14,168	8,500	21,000
Ingénieur électricien	1	11,596	11,596	11,596
Ingénieur, autre	3	14,776	13,358	17,174
Médecin - chirurgien	2	18,720	14,740	22,700
Dentiste	1	14,500	14,500	14,500
Infirmier (e) diplômé (e)	36	7,728	6,240	10,500
Avocat	4	12,889	7,956	18,100
Archiviste	2	6,525	5,250	7,800
Bibliothécaire	9	9,535	7,488	13,520
Secrétaire exécutif (maire)	5	8,177	6,400	9,950
Comptable et vérificateur	8	9,612	7,150	13,000
Statisticien	1	9,144	9,144	9,144
Architecte et dessinateur	37	8,226	5,375	16,100
Géographe	-	-	-	-
Sociologue	-	-	-	-
Urbaniste	3	16,458	12,521	18,853
Travailleur social	5	11,361	7,523	17,004
Analyste	2	10,710	9,220	12,200
Programmeur	11	9,810	7,124	13,520
Autre	-	-	-	-
Techniciens:				
Biens mobiliers (évaluateur)	4	10,751	9,880	11,492
Autre	25	8,308	5,757	11,445
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*	-	-	-	-
Assistant chef de division ou section	30	9,227	7,436	12,116
Contremaître	111	9,725	6,050	14,820
Inspecteur	56	9,560	5,966	13,760

* voir page 14

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 100,000 h. et plus			
Professionnels:				
Ingénieur civil	204	17,539	9,215	24,215
Ingénieur, autre	6	13,297	9,000	20,280
Médecin - chirurgien	33	18,592	11,235	20,825
Dentiste	14	16,270	10,735	17,225
Infirmier (e) diplômé (e)	245	8,729	6,604	19,000
Avocat	37	16,507	8,750	25,000
Notaire	3	15,700	14,000	17,100
Professeur et instructeur	78	8,857	6,760	17,920
Architecte paysagiste	8	15,363	11,850	16,315
Agronome	-	-	-	-
Archiviste	3	11,229	6,708	14,246
Bibliothécaire	3	9,581	6,396	11,663
Rédacteur	-	-	-	-
Journaliste	1	12,317	12,317	12,317
Secrétaire exécutif (maire)	2	14,191	11,282	17,100
Comptable et vérificateur	27	9,723	7,332	17,688
Statisticien	1	16,145	16,145	16,145
Architecte et dessinateur	28	7,980	6,084	12,932
Géographe	1	15,200	15,200	15,200
Sociologue	4	10,394	7,836	13,568
Urbaniste	3	12,103	7,644	16,000
Travailleur social	-	-	-	-
Analyste	3	9,458	9,000	10,165
Programmeur	6	8,810	7,448	9,856
Autre	1	6,152	6,152	6,152
Techniciens:				
Soins médicaux et dentaires	1	18,020	18,020	18,020
Laboratoire	13	9,108	8,050	9,486
Biens mobiliers (évaluateur)	16	8,293	7,332	11,500
Autre	123	10,692	7,280	16,275
Responsables administratifs:				
Juge et magistrat*	16	28,500	28,000	32,000
Assistant chef de division ou section	359	14,358	7,853	24,215

* voir page 14

TABLEAU 6

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

Octobre 1972

(suite et fin)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 100,000 h. et plus			
Responsables administratifs (suite et fin):				
Contremaître	557	10,310	6,669	12,900
Inspecteur	545	9,469	5,982	16,275
Autre	28	12,806	9,217	17,750

TABLEAU 7

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies

Octobre 1972

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Toutes les municipalités ayant répondu			
Agent de police	1,771	9,317	4,420	15,250
Policier (autre qu'agent)	848	9,833	3,640	15,959
Détective	382	10,906	6,500	17,275
Pompier	3,899	10,348	4,888	13,500
Policier - pompier	1,081	8,646	4,400	12,584
Surveillant	194	7,052	3,861	14,400
Brigadier scolaire*	625	1,693	630	8,967
	Municipalités jusqu'à 5,000 h.			
Agent de police	112	6,946	4,680	9,852
Policier (autre qu'agent)	81	7,788	3,640	15,600
Détective	1	10,920	10,920	10,920
Pompier	2	6,362	5,600	7,124
Policier - pompier	66	7,819	4,680	11,000
Surveillant	3	4,754	4,420	5,335
Brigadier scolaire*	34	1,490	660	2,340
	Municipalités de 5,000 à 9,999 h.			
Agent de police	165	7,788	4,420	12,000
Policier (autre qu'agent)	128	9,004	5,300	15,600
Détective	15	8,981	6,500	14,176
Pompier	36	8,241	5,292	10,900
Policier - pompier	156	8,352	5,096	12,200
Brigadier scolaire*	39	1,606	962	2,600
	Municipalités de 10,000 à 19,999 h.			
Agent de police	199	8,333	5,564	12,600
Policier (autre qu'agent)	120	9,734	5,700	15,959
Détective	50	9,918	8,256	13,000
Pompier	40	7,866	5,252	10,800
Policier - pompier	293	8,463	4,485	11,180
Surveillant	6	5,100	3,861	5,720
Brigadier scolaire*	76	1,622	630	5,281

* voir page 14

TABLEAU 7

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies

Octobre 1972
(suite et fin)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
Municipalités de 20,000 à 29,999 h.				
Agent de police	266	9,678	5,720	12,605
Policier (autre qu'agent)	92	11,088	8,892	15,085
Detective	42	11,232	8,424	17,275
Pompier	286	9,546	4,888	13,245
Policier - pompier	193	8,812	4,420	12,584
Surveillant	3	5,501	4,202	7,092
Brigadier scolaire*	42	1,678	1,400	1,820
Municipalités de 30,000 à 49,999 h.				
Agent de police	178	9,797	6,760	15,250
Policier (autre qu'agent)	128	10,219	6,240	15,500
Détective	56	10,324	6,500	12,220
Pompier	104	9,443	5,980	12,900
Policier - pompier	191	8,828	4,400	10,500
Surveillant	3	7,560	6,240	8,220
Brigadier scolaire*	101	1,549	920	8,967
Municipalités de 50,000 à 99,999 h.				
Agent de police	253	9,849	6,700	13,510
Policier (autre qu'agent)	259	10,006	6,753	14,776
Détective	72	11,086	9,412	13,301
Pompier	531	9,557	6,084	13,500
Policier - pompier	182	9,128	7,488	10,712
Surveillant	9	8,437	7,692	14,400
Brigadier scolaire*	204	1,564	924	4,095
Municipalités de 100,000 et plus				
Agent de police	596	9,983	6,316	13,135
Policier (autre qu'agent)	40	11,686	11,520	12,240
Détective	146	11,482	10,628	12,960
Pompier	2,900	10,667	5,600	12,570
Policier - pompier	-	-	-	-
Surveillant	170	7,106	5,322	9,110
Brigadier scolaire*	129	2,134	1,600	2,600

* voir page 14

TABLEAU 8

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de bureau

Octobre 1972

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Toutes les municipalités ayant répondu			
Machine à comptabilité	93	6,490	3,380	11,314
Machine à facturer	21	6,143	3,848	8,745
Machine à calculer	5	6,402	5,000	8,423
Machine mécanographique	76	5,916	3,000	8,834
Machine à reproduire	19	6,003	3,582	8,834
Machine à adresser	3	6,371	4,910	7,581
Secrétaire (+ greffier, cour municipale)	501	6,272	2,924	14,217
Réceptionniste	92	4,746	2,496	7,513
Téléphoniste - standardiste	113	5,738	3,050	8,944
Sténographe	30	5,501	3,380	7,567
Dactylographe	422	5,030	3,120	8,150
Sténographe - dactylographe	466	5,569	2,800	9,152
Caissier	252	7,261	3,481	14,278
Magasinier	236	7,228	3,328	11,500
Messager	50	6,208	3,120	8,102
Commis de bureau	2,376	6,975	2,600	13,286
Commis vendeur	10	7,246	3,328	8,275
Commis au stock	42	7,305	1,820	9,409
Autre	104	6,115	4,013	9,395
	Municipalités jusqu'à 5,000 h.			
Machine à comptabilité	1	4,550	4,550	4,550
Machine à calculer	3	5,337	5,000	5,720
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	51	4,420	3,120	7,500
Réceptionniste	6	4,255	2,600	5,733
Téléphoniste - standardiste	3	4,697	4,576	4,940
Sténographe	2	4,700	4,700	4,700
Dactylographe	18	4,198	3,120	6,478
Sténographe - dactylographe	29	4,901	3,120	7,020
Caissier	7	5,373	4,160	7,592
Magasinier	1	8,000	8,000	8,000
Commis de bureau	76	4,587	2,600	7,790
Autre	1	5,227	5,227	5,227

TABLEAU 8

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de bureau

Octobre 1972
(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 5,000 à 9,999 h.			
Machine à comptabilité	16	6,413	4,681	8,829
Machine à facturer	12	5,312	3,848	7,176
Machine à calculer	-	-	-	-
Machine à reproduire	-	-	-	-
Machine à adresser	-	-	-	-
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	36	5,913	3,380	9,880
Réceptionniste	16	4,022	2,496	5,467
Téléphoniste - standardiste	14	4,747	3,380	5,700
Sténographe	4	5,505	4,420	7,000
Dactylographe	30	4,640	3,120	6,552
Sténographe - dactylographe	27	5,088	3,380	6,800
Caissier	23	5,856	3,900	8,913
Magasinier	11	7,232	3,328	10,452
Commis de bureau	88	5,523	3,120	10,444
Commis au stock	4	6,446	6,040	6,864
Autre	2	6,630	6,240	7,020
	Municipalités de 10,000 à 19,999 h.			
Machine à comptabilité	29	5,990	3,380	10,504
Machine à facturer	3	7,500	6,823	8,745
Machine mécanographique	6	4,586	3,050	5,605
Machine à reproduire	2	4,146	3,692	4,600
Machine à adresser	1	4,910	4,910	4,910
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	72	5,877	3,120	8,858
Réceptionniste	25	4,707	3,120	6,344
Téléphoniste - standardiste	11	4,811	3,050	5,200
Sténographe	4	5,065	3,380	5,830
Dactylographe	35	5,097	3,300	7,769
Sténographe - dactylographe	53	5,002	3,120	9,152
Caissier	30	5,878	3,481	8,775
Magasinier	24	6,983	3,640	9,950
Messager	1	8,100	8,100	8,100
Commis de bureau	125	6,119	2,600	10,270
Commis au stock	1	5,550	5,550	5,550
Autre	-	-	-	-

TABLEAU 8

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de bureau

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 20,000 à 29,999 h.			
Machine à comptabilité	21	6,570	3,900	9,464
Machine à facturer	3	6,799	6,600	7,150
Machine à calculer	1	7,580	7,580	7,580
Machine mécanographique	13	5,906	3,000	8,679
Machine à reproduire	9	5,773	3,582	8,294
Machine à adresser	1	7,581	7,581	7,581
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	113	6,372	2,924	11,120
Réceptionniste	12	4,782	3,120	7,513
Téléphoniste - standardiste	16	5,683	3,440	8,944
Sténographe	4	6,622	6,000	7,567
Dactylographe	40	5,621	3,120	7,592
Sténographe - dactylographe	63	5,788	3,765	8,632
Caissier	30	6,337	4,013	9,414
Magasinier	29	7,166	5,388	9,152
Messager	4	5,361	3,582	7,077
Commis de bureau	167	6,803	3,245	10,148
Commis-vendeur	5	6,848	3,328	7,922
Commis au stock	9	7,277	5,907	8,944
Autre	7	7,470	4,013	9,395
	Municipalités de 30,000 à 49,999 h.			
Machine à comptabilité	14	6,839	4,524	11,314
Machine mécanographique	11	6,201	5,096	8,217
Machine à reproduire	1	8,217	8,217	8,217
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	93	6,581	3,170	12,220
Réceptionniste	7	4,712	3,380	5,876
Téléphoniste - standardiste	11	5,268	3,908	7,228
Sténographe	-	-	-	-
Dactylographe	32	5,260	3,665	7,590
Sténographe - dactylographe	15	5,649	4,345	8,694
Caissier	20	7,150	4,732	10,296
Magasinier	11	7,739	5,512	8,756
Messager	3	5,779	3,848	7,145
Commis de bureau	99	6,536	3,665	10,224
Commis au stock	4	6,346	1,820	9,409
Autre	-	-	-	-

TABLEAU 8

Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités

Personnel de bureau

Octobre 1972

(suite et fin)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 50,000 à 99,999 h.			
Machine à comptabilité	4	6,426	4,050	10,070
Machine à facturer	3	7,458	7,009	7,973
Machine mécanographique	28	5,760	3,900	8,834
Machine à reproduire	4	6,716	5,304	8,834
Machine à adresser	1	6,623	6,623	6,623
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	100	6,515	4,004	11,500
Réceptionniste	10	4,785	3,692	6,983
Téléphoniste - standardiste	25	6,189	4,410	7,272
Dactylographe	43	5,343	3,900	8,150
Sténographe - dactylographe	62	5,760	2,800	8,102
Caissier	20	6,573	4,500	9,902
Magasinier	21	7,198	4,836	11,500
Messager	9	5,644	3,120	8,102
Commis de bureau	217	6,428	3,120	10,550
Commis au stock	8	7,649	7,042	8,750
Sténographe	10	4,628	4,108	5,408
	Municipalités de 100,000 h. et plus			
Machine à comptabilité	8	7,914	7,449	8,535
Machine à calculer	1	8,423	8,423	8,423
Machine mécanographique	17	6,487	5,220	8,327
Machine à reproduire	3	6,239	5,733	7,110
Secrétaire (+ greffier cour municipale)	36	8,262	6,708	14,217
Réceptionniste	16	5,679	4,195	6,653
Téléphoniste - standardiste	33	6,404	4,878	8,208
Sténographe	6	6,768	5,962	7,110
Dactylographe	224	4,940	3,795	6,282
Sténographe - dactylographe	217	5,734	4,255	8,338
Caissier	122	8,332	4,978	14,278
Magasinier	139	7,241	5,982	11,212
Messager	33	6,447	5,358	8,033
Commis de bureau	1,604	7,354	3,703	13,286
Commis-vendeur	4	8,136	7,926	8,275
Commis au stock	16	7,712	5,928	8,297
Autre	94	6,012	5,000	8,590

TABLEAU 9

Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Toutes les municipalités ayant répondu			
Charpentier-menuisier	341	4.10	2.78	4.70
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	248	4.16	2.60	4.70
Plombier	171	4.21	3.05	5 05
Electricien	377	4.40	3.06	5.20
Soudeur	143	4.20	3.04	5.05
Mécanicien	834	4.24	2.62	5.05
Boueur	268	3.58	1.70	4.54
Jardinier	188	4.13	3.05	4.38
Homme entretien, voirie	1,394	3.24	1.54	4.61
Homme entretien, parcs	569	3.37	1.65	5.05
Homme entretien, aqueduc et égouts	1,091	3.45	1.55	5.09
Homme entretien, électricité	154	3.89	2.50	4.62
Conducteur (véhicules lourds)	1,073	3.70	1.97	4.81
Conducteur (véhicules légers)	903	3.70	1.95	4.51
Conducteur (machines de levage)	476	3.89	2.25	5.05
Conducteur (machines fixes)	204	3.96	2.85	4.79
Chauffeur de chaudières à vapeur	14	3.95	3.49	5.06
Employé à la restauration	15	3.09	1.30	4.10
Moniteur	306	3.27	1.25	6.09
Préposé d'ascenseur	5	3.42	3.42	3.42
Aide auxiliaire (travaux génie)	92	3.08	1.71	5.40
Aide auxiliaire (autre)	547	3.53	1.75	4.82
Manoeuvre	3,166	3.44	1.60	4.31
Concierge	445	3.19	1.25	4.23
Autre	236	3.92	2.00	5.33
	Municipalités jusqu'à 5.000 h.			
Charpentier-menuisier	2	3.73	3.27	4.20
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	1	2.60	2.60	2.60
Plombier	-	-	-	-
Electricien	1	4.50	4.50	4.50
Mécanicien	18	3.36	2.62	4.60
Boueur	20	2.43	1.70	3.40

TABLEAU 9

Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
Jardinier	1	3.35	3.35	3.35
Homme entretien, voirie	263	2.69	1.54	4.25
Homme entretien, parcs	32	2.40	1.65	4.18
Homme entretien, aqueduc et égouts	176	2.77	1.55	4.49
Homme entretien, électricité	5	3.38	3.05	4.14
Conducteur (véhicules lourds)	40	3.02	1.97	4.81
Conducteur (véhicules légers)	27	2.68	1.95	3.65
Conducteur (machines de levage)	24	3.22	2.25	4.10
Conducteur (machines fixes)	2	3.08	2.86	3.30
Employé à la restauration	5	1.87	1.30	2.35
Moniteur	14	2.48	1.37	5.00
Aide suxiliaire (autre)	1	1.94	1.94	1.94
Manoeuvre	143	2.57	1.60	3.60
Concierge	33	2.49	1.60	3.85
Autre	-	-	-	-
	Municipalités de 5,000 à 9,999 h.			
Charpentier-menuisier	14	3.67	2.93	4.45
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	1	4.50	4.50	4.50
Plombier	2	3.99	3.33	4.65
Electricien	21	3.87	3.33	4.60
Soudeur	3	3.83	3.59	3.95
Mécanicien	34	3.73	2.85	5.05
Boueur	3	3.31	3.31	3.31
Jardinier	2	3.87	3.75	4.00
Homme entretien, voirie	182	3.12	1.80	4.40
Homme entretien, parcs	25	2.81	1.69	3.40
Homme entretien, aqueduc et égoûts	114	3.12	2.00	3.97
Homme entretien, électricité	9	3.61	3.49	4.07
Conducteur (véhicules lourds)	129	3.41	2.60	4.15
Conducteur (véhicules légers)	49	3.35	2.93	3.95
Conducteur (machines de levage)	25	3.34	2.50	4.13
Conducteur (machines fixes)	17	3.50	3.18	3.79

TABLEAU 9

Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
Concierge	62	2.79	1.25	3.75
Chauffeur de chaudières à vapeur	1	4.57	4.57	4.57
Moniteur	4	2.72	1.76	3.77
Aide auxiliaire (travaux génie)	-	-	-	-
Aide auxiliaire (autre)	7	2.79	2.00	3.51
Manoeuvre	89	3.19	2.50	4.06
Autre	-	-	-	-
	Municipalités de 10,000 à 19,999 h.			
Charpentier-menuisier	31	3.69	2.78	4.40
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	3	4.03	3.42	4.45
Plombier	4	3.21	3.05	3.65
Electricien	18	3.82	3.30	4.90
Soudeur	5	3.67	3.40	4.38
Mécanicien	48	3.80	3.02	4.60
Boueur	14	2.99	2.10	3.72
Jardinier	6	3.32	3.05	3.73
Homme entretien, voirie	207	3.26	2.25	4.33
Homme entretien, parcs	65	3.27	2.12	4.00
Homme entretien, aqueduc et égouts	203	3.40	2.02	4.31
Homme entretien, électricité	31	3.66	2.50	4.40
Conducteur (véhicules lourds)	128	3.56	2.60	4.25
Conducteur (véhicules légers)	73	3.48	2.82	4.00
Conducteur (machines de levage)	27	3.54	3.00	4.03
Conducteur (machines fixes)	6	3.62	3.40	4.10
Employé à la restauration	8	3.76	3.43	4.10
Moniteur	18	3.27	1.44	4.82
Aide auxiliaire (travaux génie)	3	2.73	1.93	3.15
Aide auxiliaire (autre)	1	2.62	2.62	2.62
Manoeuvre	132	3.34	2.13	4.31
Concierge	45	2.97	2.24	3.85
Autre	14	3.22	2.00	4.22

TABLEAU 9

Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972
(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 20,000 à 29,999 h.			
Charpentier-menuisier	53	3.78	2.95	4.54
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	27	3.68	2.98	4.24
Plombier	19	3.71	3.30	4.57
Electricien	54	4.06	3.06	4.87
Soudeur	25	3.75	3.04	4.54
Mécanicien	92	3.95	3.04	4.62
Boueur	39	3.59	3.36	3.61
Jardinier	11	3.74	3.19	4.14
Homme entretien, voirie	182	3.38	2.91	4.18
Homme entretien, parcs	106	3.38	1.97	3.99
Homme entretien, aqueduc et égouts	109	3.53	2.93	4.29
Homme entretien, électricité	38	3.93	3.00	4.44
Conducteur (véhicules lourds)	143	3.60	3.08	4.29
Conducteur (véhicules légers)	140	3.55	2.97	3.95
Conducteur (machines de levage)	27	3.74	3.17	4.29
Conducteur (machines fixes)	28	3.58	2.85	4.07
Conducteur de chaudières à vapeur	2	4.95	4.84	5.06
Moniteur	15	3.98	3.30	4.86
Aide auxiliaire (travaux génie)	15	3.39	2.43	4.40
Aide auxiliaire (autre)	16	3.48	1.75	4.82
Manoeuvre	380	3.31	2.36	3.70
Concierge	82	3.18	1.50	3.88
Autre	5	4.07	3.55	4.54
	Municipalités de 30,000 à 49,999 h.			
Charpentier-menuisier	20	3.83	3.10	4.51
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	9	3.73	3.08	4.51
Plombier	5	3.62	3.25	3.94
Electricien	12	4.25	3.45	5.20
Soudeur	14	3.93	3.30	4.51
Mécanicien	60	3.93	3.22	4.61
Boueur	-	-	-	-
Jardinier	3	3.46	3.33	3.60

TABLEAU 9

Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
Homme entretien, voirie.....	118	3.53	3.05	4.61
Homme entretien, parcs.....	57	3.48	3.05	4.21
Homme entretien, aqueduc et égouts.....	82	3.73	3.05	5.09
Homme entretien, électricité.....	5	3.66	3.35	4.11
Conducteur (véhicules lourds)....	92	3.65	3.25	4.51
Conducteur (véhicules légers)....	103	3.68	3.25	4.51
Conducteur (machines de levage)..	40	3.67	3.38	3.94
Conducteur (machines fixes).....	28	4.29	3.47	4.79
Moniteur.....	30	1.69	1.65	2.30
Manoeuvre.....	162	3.23	2.65	3.81
Concierge.....	35	3.21	2.00	4.15
Aide auxiliaire (travaux génie)..	6	3.84	3.00	5.12
	Municipalités de 50,000 à 99,999 h.			
Charpentier-menuisier.....	41	4.09	3.43	4.70
Peintre (plâtrier tireur-joints).	25	3.92	3.32	4.33
Plombier.....	25	4.08	3.51	4.55
Electricien.....	43	4.23	3.52	4.75
Soudeur.....	17	4.21	3.59	4.60
Mécanicien.....	68	4.14	3.39	4.75
Boueur.....	58	3.68	3.25	3.89
Jardinier.....	10	4.00	3.81	4.25
Homme entretien, voirie.....	278	3.32	3.15	4.15
Homme entretien, parcs.....	118	3.44	2.99	3.95
Homme entretien, aqueduc et égouts.....	121	3.48	2.99	4.02
Homme entretien, électricité.....	63	4.07	3.26	4.62
Conducteur (véhicules lourds)....	166	3.75	3.19	4.05
Conducteur (véhicules légers)....	102	3.63	3.19	3.89
Conducteur (machines de levage)..	68	3.93	3.19	4.53
Conducteur (machines fixes).....	20	3.86	3.19	4.45
Moniteur.....	25	3.14	1.25	5.18
Aide auxiliaire (travaux génie)..	16	3.76	3.21	5.40
Aide auxiliaire (autre).....	12	3.44	2.00	4.03
Manoeuvre.....	342	3.37	1.75	4.31
Concierge.....	56	3.36	2.37	4.23
Autre.....	-	-	-	-

TABLEAU 9

Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972

(suite et fin)

Structure socio-professionnelle	Nombre d'employés	Rémunération annuelle		
		Moyenne $	Minimale $	Maximale $
	Municipalités de 100,000 h. et plus			
Charpentier-menuisier	180	4.33	3.74	4.38
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	182	4.30	3.19	4.70
Plombier	116	4.38	3.68	5.05
Electricien	228	4.62	3.74	5.05
Soudeur	79	4.43	3.82	5.05
Mécanicien	514	4.44	3.74	5.05
Boueur	134	3.77	3.50	4.54
Jardinier	155	4.22	3.66	4.38
Homme entretien, voirie	164	3.71	3.50	4.54
Homme entretien, parcs	166	3.58	3.40	5.05
Homme entretien, aqueduc et égouts	286	3.93	2.88	4.55
Homme entretien, électricité	3	4.00	3.89	4.06
Conducteur (véhicules lourds)	375	3.95	3.64	4.30
Conducteur (véhicules légers)	409	3.92	3.57	4.14
Conducteur (machines de levage)	265	4.08	3.66	5.05
Conducteur (machines fixes)	103	4.11	3.74	4.76
Chauffeur de chaudières à vapeur	9	3.74	3.66	3.90
Employé à la restauration	1	3.53	3.53	3.53
Moniteur	200	3.53	1.62	6.09
Préposé d'ascenseur	5	3.42	3.42	3.42
Aide auxiliaire (travaux génie)	51	2.70	1.71	3.82
Aide auxiliaire (autre)	510	3.55	1.82	4.56
Manoeuvre	1,918	3.57	2.55	4.16
Concierge	132	3.56	3.07	3.58
Autre	217	3.96	2.15	5.33

PARTIE 3

ETAT COMPARATIF 1971-1972

DE LA REMUNERATION MOYENNE

TABLEAU 10

Etat comparatif de la rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions dans les municipalités enquêtées

1971 et 1972

Structure socio-professionnelle	Rémunération Moyenne	Variations
	1972	$\frac{1972}{1971}$
	Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs	
Secrétaire-(trésorier)	9,572	+ 11.6
Ingénieur en chef	16,896	+ 10.4
Surintendant	9,989	+ 9.4
Acheteur	9,982	+ 7.4
Chef de division	13,850	+ 6.7
Commissaire industriel	15,239	+ 6.7
Chef de pompier	12,164	+ 6.1
Chef de police	10,839	+ 5.8
Directeur de service	13,534	+ 4.7
Greffier	12,491	+ 3.3
Assistant ou adjoint	12,154	+ 2.1
Gérant	18,009	+ 2.0
Conseiller technique senior	14,016	+ 1.6
	Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs	
Travailleur social	10,206	+ 14.9
Ingénieur électricien	11,596	+ 11.8
Contremaître	9,930	+ 7.2
Dentiste	16,152	+ 6.4
Ingénieur civil	16,873	+ 5.4
Professeur et instructeur	8,890	+ 5.1
Laboratoire	9,014	+ 5.0
Archiviste	8,749	+ 3.4
Programmeur	9,227	+ 2.5
Secrétaire exécutif (maire)	8,317	+ 2.2
Inspecteur	9,298	+ 0.9
Avocat	15,750	+ 0.7
Assistant-chef division ou section	13,273	+ 0.7
Architecte paysagiste	14,390	+ 0.4
Autre	12,081	+ 3.6

TABLEAU 10

Etat comparatif de la rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions dans les municipalités enquêtées

1971 et 1972

(suite)

Structure socio-professionnelle	Rémunération Moyenne	Variations
	1972	$\frac{1972}{1971}$
	Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies	
Pompier	10,348	+ 11.1
Surveillant	7,052	+ 8.5
Policier, pompier	8,646	+ 5.1
Brigadier scolaire	1,693	+ 3.8
Agent de police	9,317	+ 1.4
	Personnel de bureau	
Machine à adresser	6,371	+ 10.7
Commis-stock	7,305	+ 10.1
Machine à comptabilité	6,490	+ 8.6
Messager	6,208	+ 7.1
Dactylographe	5,030	+ 6.7
Sténographe-dactylographe	5,569	+ 6.5
Commis de bureau	6,975	+ 6.4
Magasinier	7,228	+ 5.6
Caissier	7,261	+ 5.2
Machine à facturer	6,143	+ 1.6

TABLEAU 10

Etat comparatif de la rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions dans les municipalités enquêtées

1971 et 1972
(suite et fin)

Structure socio-professionnelle	Rémunération Moyenne	Variations
	1972	$\frac{1972}{1971}$
	Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres	
Moniteur	3.27	+ 13.1
Conducteur (machines fixes)	3.96	+ 11.2
Conducteur (machine de levage)	3.89	+ 11.9
Préposé d'ascenseur	3.42	+ 9.6
Boueur	3.58	+ 8.8
Homme entretien, voirie	3.24	+ 8.4
Conducteur (véhicules lourds)	3.70	+ 7.9
Jardinier	4.13	+ 7.6
Manoeuvre	3.44	+ 6.8
Mécanicien	4.24	+ 6.8
Concierge	3.19	+ 6.7
Conducteur (véhicules légers)	3.70	+ 6.6
Homme entretien, parcs	3.37	+ 6.3
Charpentier-menuisier	4.10	+ 5.7
Homme entretien, aqueduc et égouts	3.45	+ 5.5
Aide-auxiliaire (autre)	3.53	+ 5.4
Peintre (plâtrier tireur-joints)	4.16	+ 5.3
Plombier	4.21	+ 5.3
Electricien	4.40	+ 5.0
Soudeur	4.20	+ 4.7
Homme entretien, électricité	3.89	+ 3.7
Aide-auxiliaire (travaux génie)	3.08	+ 2.3
Autre	3.92	+ 8.9

PARTIE 4

COMMUNAUTES URBAINES

TABLEAU 11

Rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions des employés à plein temps dans les communautés urbaines et rémunération moyenne annuelle ou horaire de toutes les municipalités enquêtées.

Octobre 1972

Professions	Nombre d'employés	Communautés urbaines			Rém. moy. de comm. urbaines	Rém. moy. de toutes mun. enquêtées
		Outaouais	Montréal	Québec		
	Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs					
Gérant	22	17,489	21,504	25,346	21,662	18,009
Greffier	32	14,224	14,693	14,707	14,623	12,491
(Secrétaire) - trésorier	49	11,667	15,035	11,655	13,037	9,572
Directeur de service	125	12,652	17,027	16,240	16,437	13,534
Ingénieur en chef	19	18,542	17,545	18,597	17,816	16,396
Comptable en chef	19	7,150	11,763	10,266	11,120	10,184
Surintendant	59	10,512	12,382	10,538	11,564	9,989
Assistant ou adjoint	137	9,466	15,526	11,101	14,240	12,154
Chef de division	170	10,700	16,232	13,279	15,352	13,850
Conseiller technique senior	9	-	19,685	14,483	16,795	14,016
Commissaire industriel	1	-	16,200	-	16,200	15,239
Chef de police	33	12,611	15,733	12,374	13,857	10,839
Chef de pompier	21	10,836	15,372	17,020	14,371	12,164
Acheteur	27	8,393	10,447	9,879	9,982	9,982
Autre	8	-	20,975	-	20,975	14,360
	Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs					
Professionnels:						
Ingénieur civil	319	12,576	17,300	13,780	17,219	16,871
Ingénieur autre	5	-	-	15,580	15,580	12,031
Médecin chirurgien	39	-	19,027	16,767	18,575	18,371
Dentiste	15	-	16,220	15,200	16,152	16,152
Infirmier(e) diplômé(e)	291	-	8,768	7,418	8,578	8,572
Avocat	38	-	16,011	13,195	15,715	15,750
Professeur et instructeur	80	-	8,829	8,406	8,908	8,890
Architecte-paysagiste	8	-	15,369	9,000	14,956	14,396
Agronome	1	-	10,142	-	10,142	10,142
Archiviste	4	-	8,436	14,244	8,888	8,744
Bibliothécaire	23	11,265	9,913	5,200	9,826	8,468
Journaliste	1	-	-	12,317	12,317	10,430
Secrétaire exécutif (maire)	10	7,285	7,754	17,100	8,594	8,317
Comptable et vérificateur	84	7,500	8,978	10,188	9,438	9,342

TABLEAU 11

Rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions des employés à plein temps dans les communautés urbaines et rémunération moyenne annuelle ou horaire de toutes les municipalités enquêtées.

Octobre 1972

(suite)

Professions	Nombre d'employés	Communautés urbaines			Rém. moy. de comm. urbaines	Rém. moy. de toutes mun. enquêtées
		Outaouais	Montréal	Québec		
		Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (suite et fin)				
Notaire	4	-	15,000	13,471	14,235	12,688
Architecte et dessinateur	43	-	8,518	8,110	8,347	8,123
Urbaniste	5	18,853	8,400	10,129	11,528	11,778
Travailleur social	8	-	9,356	-	9,356	9,356
Analyste	4	-	12,200	9,532	10,199	9,996
Programmeur	12	9,577	8,757	10,302	9,151	9,227
Statisticien	4	-	9,809	16,145	11,393	10,943
Géographe	3	-	8,467	15,200	10,711	9,129
Autre	1	-	8,658	-	8,658	7,436
Techniciens:						
Soins médicaux et dentaires	2	-	5,745	18,020	11,882	11,822
Laboratoires	13	-	9,486	8,503	9,108	9,014
Biens mobiliers (évaluateurs)	6	-	11,247	-	11,247	9,314
Autre	151	7,391	10,964	9,100	10,472	10,120
Responsables administratifs:						
Juge et magistrat	15	-	28,307	30,000	28,533	28,500
Assistant chef division ou section	385	7,965	14,487	10,825	14,006	13,273
Contremaître	676	9,042	10,222	10,136	10,191	9,930
Inspecteur	628	10,177	9,496	9,089	9,457	9,298
Autre	34	-	12,514	-	12,514	12,081
		Personnel du crops policier et de la brigade contre les incendies				
Agent de police	878	8,378	10,274	9,496	9,842	9,317
Policier (autre qu'agent)	330	9,293	11,019	11,491	10,462	9,833
Détective	209	10,576	11,887	11,367	11,463	10,906
Pompier	3,483	9,240	10,737	9,708	10,565	10,348
Policier - pompier	260	5,714	9,218	9,421	9,258	8,646
Surveillant	174	5,335	7,161	-	7,151	7,052
Brigadier scolaire	341	1,125	1,698	2,163	1,839	1,693

TABLEAU 11

Rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions des employés à plein temps dans les communautés urbaines et rémunération moyenne annuelle ou horaire de toutes les municipalités enquêtées.

Octobre 1972

Professions	Nombre d'employés	Communautés urbaines			Rém. moy. de comm. urbaines	Rém. moy. de toutes mun. enquêtées
		Outaouais	Montréal	Québec		
			Personnel de bureau			
Machine à comptabilité..	27	5,915	7,255	7,525	7,226	6,490
Machine à facturer.....	5	-	6,671	-	6,671	6,143
Machine à calculer.....	-	-	-	-	-	6,402
Machine mécanographique.	31	-	6,210	7,257	6,480	5,916
Machine à reproduire....	10	-	6,528	5,709	6,446	6,003
Secrétaire (+ greffier cour municipale).....	195	6,206	7,097	7,059	6,987	6,272
Réceptionniste.....	22	4,121	4,717	5,883	5,034	4,746
Téléphoniste-standardiste.....	38	6,074	5,848	7,482	6,327	5,738
Sténographe.....	18	5,300	5,335	-	5,331	5,501
Dacttlographe.....	297	4,966	5,125	4,737	5,065	5,030
Sténographe-dactylographe.....	282	5,578	5,900	5,613	5,809	5,569
Caissier.....	152	6,927	8,081	6,717	8,004	7,261
Magasinier.....	165	6,884	7,303	7,182	7,287	7,228
Messager.....	39	5,200	6,475	6,594	6,431	6,208
Commis de bureau.....	1,819	6,215	7,364	7,190	7,319	6,975
Commis-vendeur.....	8	-	7,722	8,136	7,929	7,246
Commis au stock.....	31	6,439	7,498	7,474	7,460	7,305
Autre.....	8	-	7,599	-	7,599	6,115
		Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres				
Charpentier-menuisier...	241	3.56	4.31	4.13	4.25	4.10
Peintre (plâtrier, tireur-joints).....	215	-	4.24	4.20	4.24	4.16
Plombier.....	142	3.33	4.35	4.25	4.32	4.21
Electricien.....	279	3.61	4.57	4.48	4.53	4.40
Soudeur.....	104	-	4.37	4.29	4.35	4.20
Mécanicien.....	635	3.54	4.38	4.33	4.37	4.24
Boueur.....	173	3.02	3.77	3.66	3.73	3.58
Jardinier.....	175	-	4.18	4.12	4.18	4.13
Homme entretien, voirie.	590	3.07	3.58	3.42	3.52	3.24
Homme entretien, parcs..	350	3.09	3.51	3.61	3.52	3.37
Homme entretien, aqueduc et égouts.....	447	3.30	3.84	3.45	3.72	3.45
Homme entretien, électricité.....	46	-	3.90	-	3.90	3.89

TABLEAU 11

Rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions des employés à plein temps dans les communautés urbaines et rémunération moyenne annuelle ou horaire de toutes les municipalités enquêtées.

Octobre 1972

Professions	Nombre d'employés	Communautés urbaines			Rém. moy. de comm. urbaines	Rém. moy. de toutes mun. enquêtées
		Outaouais	Montréal	Québec		
	Personnel exerçant un métier de service et d'entretien aussi manoeuvres (suite et fin)					
Conducteur (véhicules lourds).....	583	3.27	3.94	3.91	3.90	3.70
Conducteur (véhicules légers).....	635	3.17	3.87	3.63	3.83	3.70
Conducteur (machines de levage).....	289	3.33	4.05	3.97	4.00	3.89
Conducteur (machines fixes).....	139	3.64	4.18	3.90	4.13	3.96
Chauffeur de chaudières à vapeur.....	12	-	4.82	3.74	4.01	3.95
Moniteur.....	238	-	3.48	-	3.48	3.27
Préposé d'ascenseur.....	5	-	3.42	-	3.42	3.42
Aide auxiliaire (travaux génie).....	70	-	3.00	-	3.00	3.08
Aide auxiliaire (autre).	484	3.16	3.66	2.86	3.65	3.53
Manoeuvre.....	2,418	2.92	3.55	3.51	3.53	3.44
Concierge.....	245	2.92	3.44	2.88	3.39	3.19
Autre.....	218	-	3.96	4.02	3.96	3.92

PARTIE 5

STURUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE

DISTRIBUTIONS DE FREQUENCE

TABLEAU 12

Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs

Octobre 1972

Population / Rémunération annuelle	Jusqu'à 5,000 h.	5,000 à 9,999 h.	10,000 à 19,999 h.	20,000 à 29,999 h.	30,000 à 49,999 h.	50,000 à 99,999 h.	100,000 h. et plus	TOTAL
$								
Jusqu'à 3,999	2	-	-	-	-	-	-	2
4,000 à 4,999	18	-	-	-	-	-	-	18
5,000 à 5,999	83	4	3	-	1	-	-	91
6,000 à 6,999	86	16	6	1	-	-	-	109
7,000 à 7,999	119	33	19	5	9	5	-	190
8,000 à 8,999	83	49	32	13	14	2	-	193
9,000 à 9,999	63	49	53	35	16	14	2	232
10,000 à 11,999	39	85	101	77	43	66	64	475
12,000 à 13,999	19	30	54	60	42	51	63	319
14,000 à 15,999	10	15	31	48	21	46	45	216
16,000 à 17,999	3	5	12	22	20	20	43	125
18,000 et plus	3	5	18	31	15	38	157	267
TOTAL.....	528	291	329	292	181	242	374	2,237
MOYENNE.....	7,936	10,190	11,535	13,004	12,605	13,976	17,131	11,989

TABLEAU 14

Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération

Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies

Octobre 1972

Population / Rémunération annuelle	Jusqu'à 5,000 h.	5,000 à 9,999 h.	10,000 à 19,999 h.	20,000 à 29,999 h.	30,000 à 49,999 h.	50,000 à 99,999 h.	100,000 h. et plus	TOTAL
$								
Jusqu'à 3,999	35	39	76	42	100	203	129	624
4,000 à 4,999	10	2	1	6	1	1	0	21
5,000 à 5,999	38	41	36	11	6	0	12	144
6,000 à 6,999	62	55	46	22	19	23	59	286
7,000 à 7,999	72	93	107	95	57	77	158	659
8,000 à 8,999	46	159	199	200	123	258	143	1,128
9,000 à 9,999	18	96	186	204	232	365	496	1,597
10,000 à 11,999	16	38	126	254	192	535	2,792	3,953
12,000 à 13,999	-	9	6	79	27	46	192	359
14,000 à 15,999	2	7	1	7	4	2	-	23
16,000 à 17,999	-	-	-	6	-	-	-	6
18,000 et plus	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL.....	299	539	784	926	761	1,510	3,981	8,800
MOYENNE.....	6,734	7,856	7,998	9,291	8,515	8,618	10,177	9,219

TABLEAU 15

Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération

Personnel de bureau

Octobre 1972

Population / Rémunération annuelle	Jusqu'à 5,000 h.	5,000 à 9,999 h.	10,000 à 19,999 h.	20,000 à 29,999 h.	30,000 à 49,999 h.	50,000 à 99,999 h.	100,000 h. et plus	TOTAL
$								
Jusqu'à 3,999	59	46	60	23	11	28	41	268
4,000 à 4,999	77	72	102	88	56	116	335	846
5,000 à 5,999	38	74	86	109	89	122	423	941
6,000 à 6,999	16	44	80	141	53	119	578	1,031
7,000 à 7,999	8	29	57	96	63	115	307	675
8,000 à 8,999	1	13	28	62	30	42	598	774
9,000 à 9,999	-	4	6	22	10	10	156	208
10,000 à 11,999	-	2	3	2	8	13	104	132
12,000 à 13,999	-	-	-	-	1	-	29	30
14,000 à 15,999	-	-	-	-	-	-	2	2
16,000 à 17,999	-	-	-	-	-	-	-	-
18,000 et plus	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL.....	199	284	422	543	321	565	2,573	4,907
MOYENNE.....	4,612	5,470	[illegible]27	6,388	6,374	6,229	6,974	6,494

TABLEAU 16

Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

Octobre 1972

Population / Rémunération annuelle	Jusqu'à 5,000 h.	5,000 à 9,999 h.	10,000 à 19,999 h.	20,000 à 29,999 h.	30,000 à 49,999 h.	50,000 à 99,999 h.	100,000 h. et plus	TOTAL
$								
Moins de 1.40	4	1	-	-	-	1	-	6
1.40 à 1.59	3	1	1	1	-	-	-	6
1.60 à 1.79	36	4	-	1	27	3	19	90
1.80 à 1.99	40	6	1	1	1	3	13	65
2.00 à 2.19	89	9	6	2	3	2	40	151
2.20 à 2.39	84	6	14	2	2	14	8	130
2.40 à 2.59	85	26	20	4	-	1	65	201
2.60 à 2.79	128	91	57	10	4	5	8	303
2.80 à 2.99	56	90	71	67	0	42	15	341
3.00 à 3.19	93	105	120	254	88	183	14	857
3.20 à 3.39	97	168	171	306	194	172	52	1,160
3.40 à 3.59	26	105	318	345	171	518	2,021	3,504
3.60 à 3.79	36	83	106	226	196	217	786	1,650
3.80 à 3.99	9	30	91	173	66	206	1,077	1,652
4.00 à 4.19	12	51	73	107	66	127	562	998
4.20 à 4.39	3	5	29	67	13	117	758	992
4.40 et plus	8	12	12	43	52	63	964	1,154
TOTAL.....	809	793	1,090	1,609	883	1,674	6,402	13,260
MOYENNE...	2.71	3.24	3.40	3.52	3.53	3.60	3.86	3.62

PARTIE 6

STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE

MESURES STATISTIQUES

TABLEAU 17

Rémunération annuelle des employés à plein temps de certaines municipalités du Québec selon un choix de mesures statistiques et selon les professions

Octobre 1972

Rémunération annuelle / Profession	Nombre d'employés	Mesures statistiques				
		1er décile	1er quartile	2ième quartile ou médiane	3ième quartile	9ième décile
		Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs				
(Secrétaire)-trésorier	348	5,192	6,722	8,860	11,908	15,179
Autre	18	5,200	8,500	13,332	18,874	19,550
Surintendant	342	6,576	8,152	10,102	11,552	13,416
Chef de police	217	6,804	8,236	10,326	12,926	15,360
Adjoint ou assistant	298	6,960	8,802	11,094	14,702	18,546
Acheteur	58	6,960	8,466	10,286	11,666	13,300
Comptable en chef	47	7,044	8,342	9,812	11,708	13,514
Directeur de service	318	7,906	9,978	12,254	15,800	18,290
Commissaire industriel	20	8,000	11,332	15,000	18,000	19,200
Greffier	111	8,128	10,050	11,900	15,204	17,800
Chef de division	245	8,378	10,696	13,302	16,934	19,000
Conseiller technique senior	15	8,500	10,374	13,000	18,500	19,400
Chef de pompier	56	8,650	10,314	11,788	14,200	15,680
Gérant	87	11,800	14,860	18,100	19,060	19,620
Ingénieur en chef	57	13,044	14,446	15,946	18,218	19,286
		Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs				
Bibliothécaire	60	5,000	6,500	8,570	10,000	11,636
Architecte et dessinateur	121	6,222	6,882	7,982	9,214	9,954
Secrétaire exécutif (maire)	19	6,224	6,936	8,124	9,312	10,200
Urbaniste	17	6,466	8,250	11,666	15,500	18,300
Infirmière(e) diplômé(e)	293	6,552	7,382	8,490	9,378	9,910
Evaluateur	45	6,750	7,874	9,400	10,900	11,800
Professeur et instructeur	85	6,788	8,050	8,918	9,784	11,362
Comptable et vérificateur	63	6,900	8,124	9,250	10,656	11,836
Programmeur	24	6,960	8,154	9,076	10,000	11,440

GRAPHIQUE 2

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DU PERSONNEL DE DIRECTION ET CADRES ADMINISTRATIFS SUPÉRIEURS, OCTOBRE 1972

Distribution selon certaines mesures statistiques : déciles et quartiles

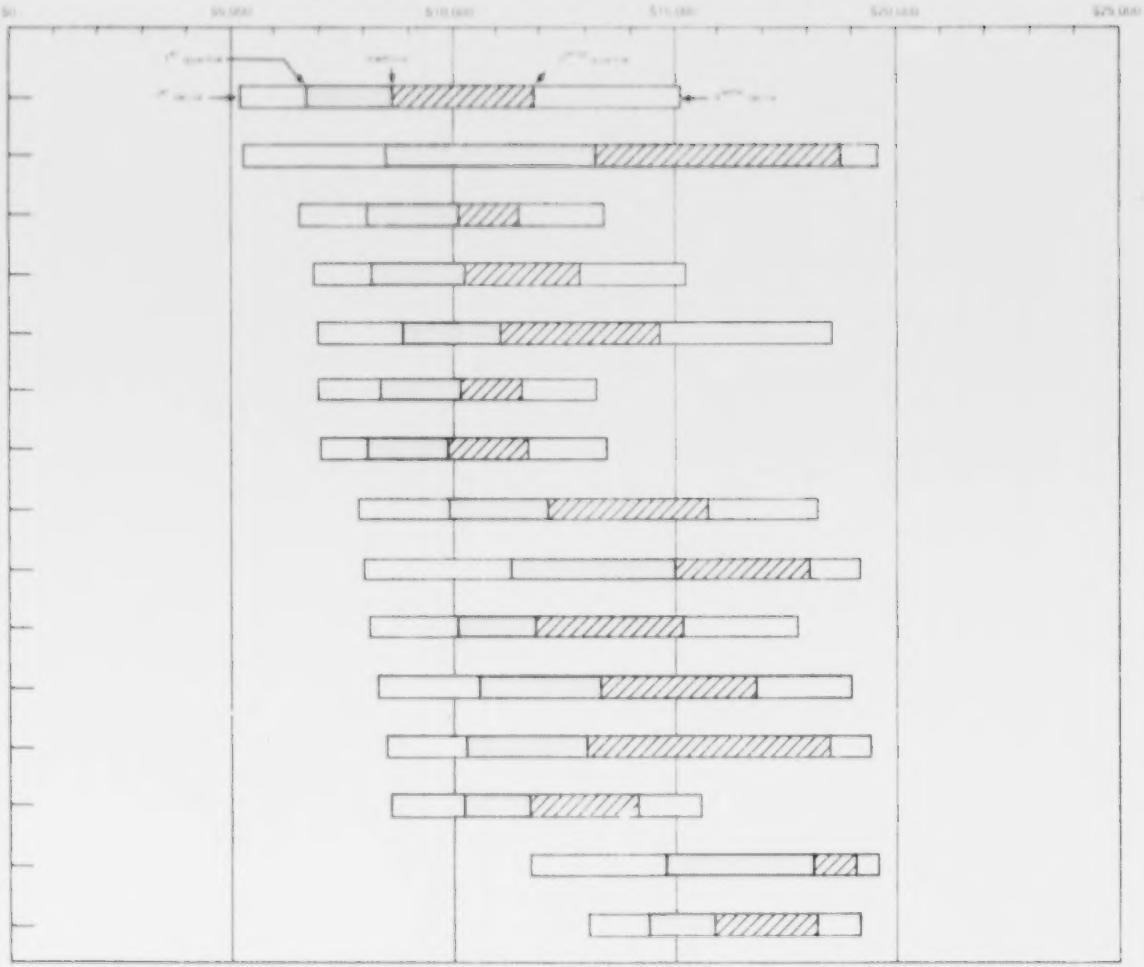

TABLEAU 17

Rémunération annuelle des employés à plein temps de certaines municipalités du Québec selon un choix de mesures statistiques et selon les professions

Octobre 1972

Rémunération annuelle / Profession	Nombre d'employés	Mesures statistiques				
		1er décile	1er quartile	2ième quartile ou médiane	3ième quartile	9ième décile
	Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et respondables administratifs (suite et fin)					
Inspecteur.....	723	7,446	8,420	9,306	10,430	11,622
Autres (professionnels).....	183	7,610	8,600	9,758	11,420	13,954
Contremaître.....	903	8,128	8,846	10,040	11,098	11,734
Assistant chef de division ou section	450	8,472	9,988	12,268	16,976	19,000
Avocat.....	45	9,000	13,082	16,554	18,592	19,436
Autres techniciens.	37	9,700	10,874	12,356	13,678	15,650
Ingénieur. civil...	239	11,618	16,056	16,976	17,896	19,098
Dentiste.....	15	13,000	15,750	16,636	17,918	17,726
Médecin chirurgien	36	14,600	17,600	18,614	19,306	19,722
	Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies					
Surveillant.....	194	6,042	6,402	7,006	7,604	7,970
Agent de police....	1,771	6,738	8,194	9,656	10,946	11,686
Policier (autre qu'agent).....	848	7,294	8,466	9,618	11,032	11,956
Policier-pompier...	1,081	7,860	8,122	8,856	9,588	10,190
Pompier.....	3,899	8,430	9,716	10,650	11,402	11,852
Détective.....	382	8,762	10,026	10,784	11,542	11,998
	Personnel de bureau					
Réceptionniste.....	92	3,072	3,937	4,854	5,280	7,353
Dactylographe.....	422	3,691	4,247	4,495	4,743	6,794
Opérateur de machine à reproduire....	19	3,900	4,550	5,500	7,124	8,732
Téléphoniste-standardiste.....	113	4,180	4,754	5,710	6,962	7,790
Sténo-dactylo.....	466	4,194	4,484	4,968	6,920	7,104
Opérateur de machine mécanographique.	76	4,194	4,810	5,836	7,066	7,826
Sténographe.....	30	4,210	4,684	5,572	6,500	7,400

GRAPHIQUE 3

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DU PERSONNEL EXERÇANT UNE PROFESSION LIBÉRALE, TECHNICIENS, ASSIMILÉS ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS, OCTOBRE 1972

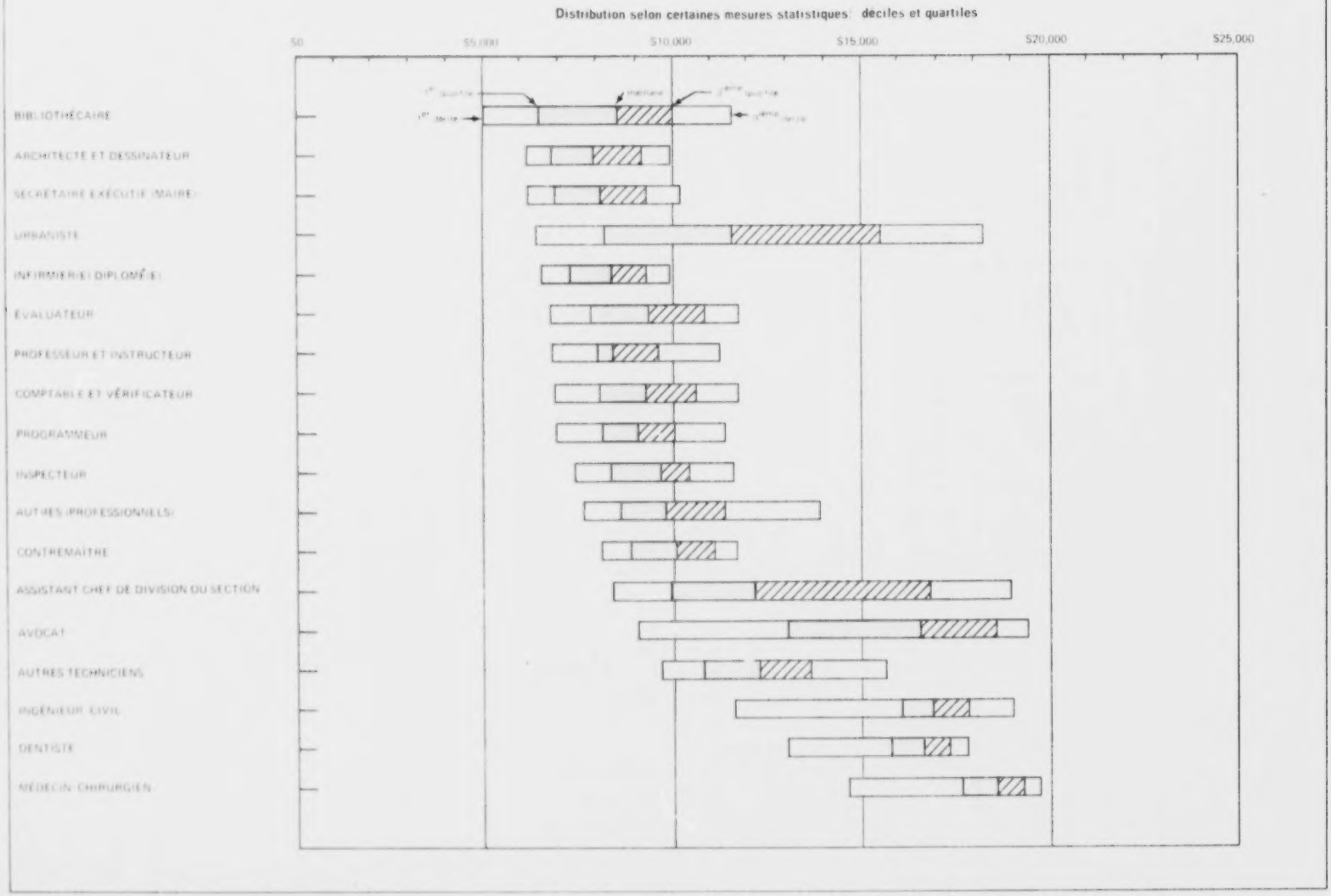

GRAPHIQUE 4

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DU PERSONNEL DU CORPS POLICIER ET DE LA BRIGADE CONTRE LES INCENDIES, OCTOBRE 1972

Distribution selon certaines mesures statistiques: déciles et quartiles

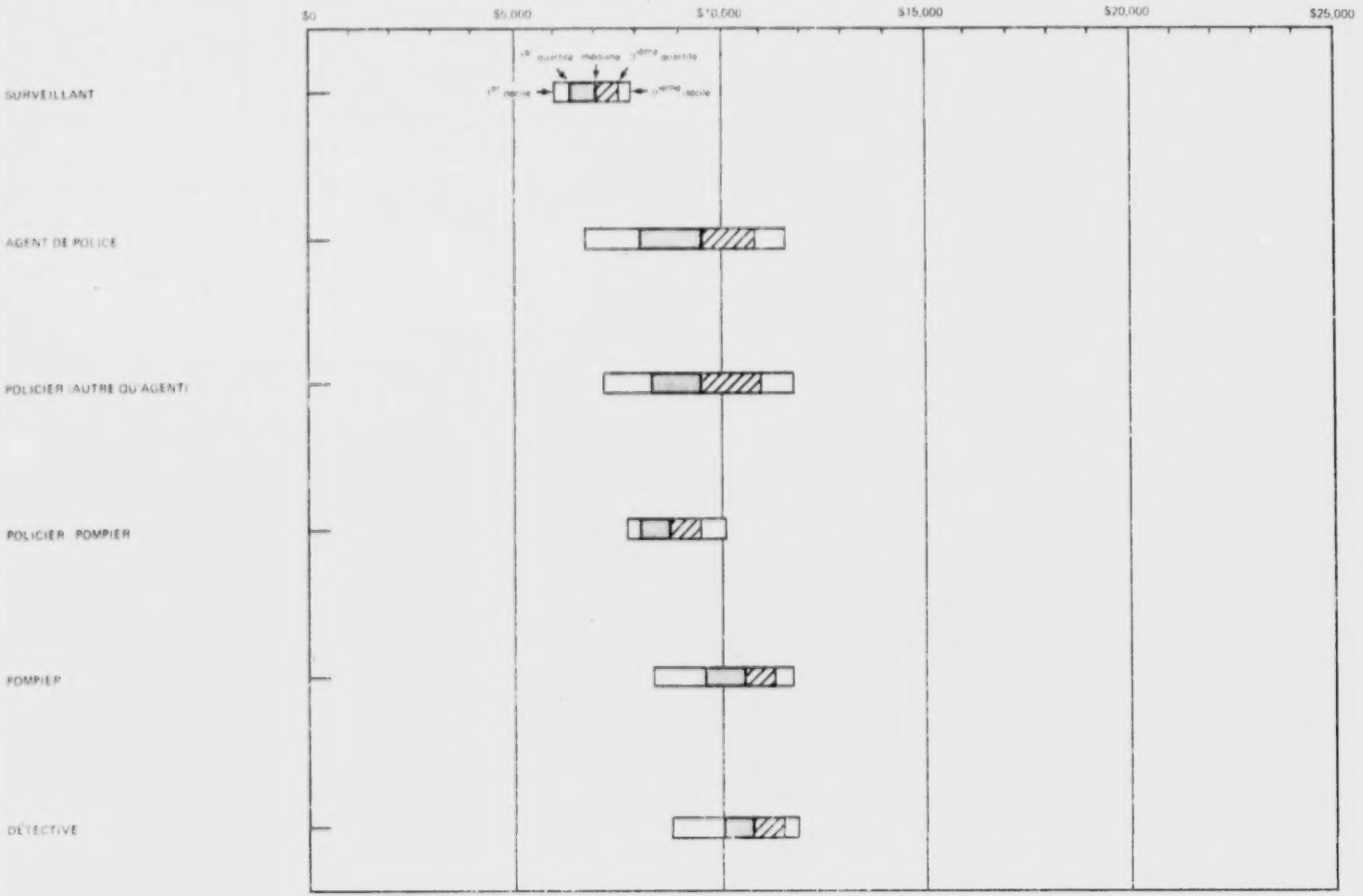

TABLEAU 17

Rémunération annuelle des employés à plein temps de certaines municipalités du Québec selon un choix de mesures statistiques et selon les professions

Octobre 1972

Rémunération annuelle / Profession	Nombre d'employés	Mesures statistiques				
		1er décile	1er quartile	2ième quartile ou médiane	3ième quartile	9ième décile
		Personnel de bureau (suite et fin)				
Secrétaire (+ greffier cour municipale).....	501	4,215	4,537	5,074	6,946	9,000
Opérateur de machine à facturer.....	21	4,274	5,062	6,272	7,226	7,800
Messager.....	50	4,306	5,460	6,600	7,432	7,932
Opérateur de machine à comptabilité..	93	4,374	5,088	6,296	7,554	8,950
Commis de bureau...	2,376	4,448	5,121	7,080	9,117	9,340
Caissier.....	252	4,568	5,634	7,448	8,846	9,572
Commis au stock....	42	6,016	6,540	7,416	8,500	9,400
Magasinier.....	236	6,020	6,500	7,296	8,228	9,390
Autre.....	104	6,134	6,462	7,010	7,556	7,886

GRAPHIQUE 5

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DU PERSONNEL DE BUREAU
OCTOBRE 1972

Distribution selon certaines mesures statistiques: déciles et quartiles

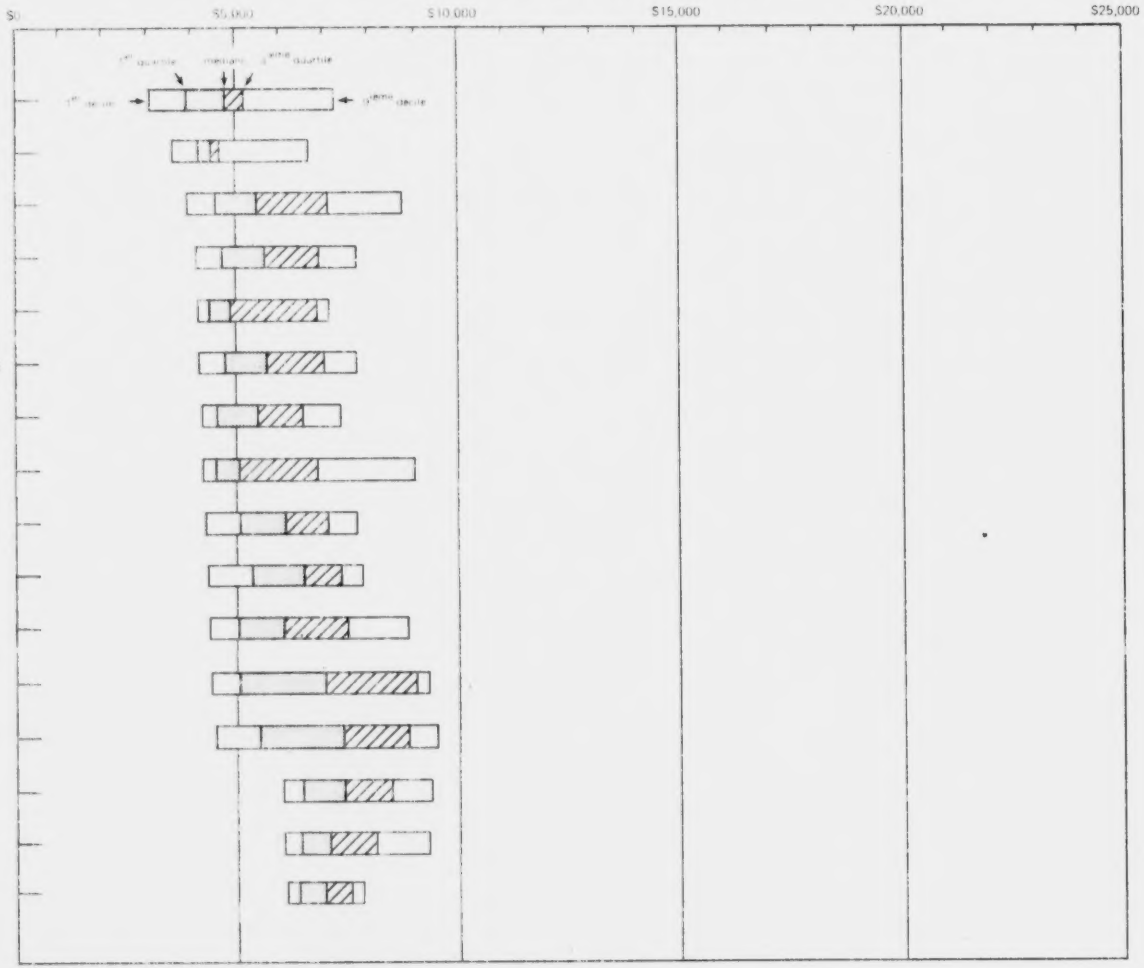

TABLEAU 18

Rémunération annuelle des employés à plein temps de certaines municipalités du Québec selon un choix de mesures statistiques et selon les professions

Octobre 1972

Rémunération annuelle / Profession	Nombre d'employés	Mesures statistiques				
		1er décile	1er quartile	2ième quartile ou médiane	3ième quartile	9ième décile
	Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres					
Employé à la restauration	15	1.38	2.28	3.47	4.08	4.09
Moniteur	306	1.70	2.44	3.49	3.91	4.45
Aide auxiliaire (autre)	547	2.23	3.46	3.73	3.92	4.07
Aide auxiliaire (travaux génie)	92	2.42	2.49	3.45	3.72	3.96
Concierge	445	2.48	3.01	3.36	3.50	3.58
Homme entretien, voirie	1,394	2.61	3.03	3.31	3.57	3.74
Homme entretien, aqueduc et égouts	1,091	2.70	3.21	3.52	3.82	4.23
Homme entretien-parcs	569	2.84	3.23	3.47	3.57	3.77
Boueur	268	3.01	3.62	3.69	3.76	3.80
Manoeuvre	3,166	3.08	3.41	3.49	3.57	3.82
Conducteur (véhicules lourds)	1,073	3.21	3.47	3.83	3.94	4.04
Conducteur (véhicules légers)	903	3.22	3.52	3.75	4.03	4.13
Homme entretien électricité	154	3.25	3.61	3.99	4.25	4.37
Conducteur (machine de levage)	476	3.37	3.73	4.02	4.17	4.33
Conducteur (machines fixes)	204	3.41	3.68	3.92	4.27	4.50
Autre	236	3.43	3.53	3.98	4.36	4.52
Charpentier-menuisier	341	3.51	3.90	4.22	4.32	4.37
Soudeur	143	3.55	3.93	4.41	4.51	4.56
Mécanicien	834	3.60	4.14	4.42	4.51	4.56
Plombier	171	3.60	4.15	4.37	4.49	4.56
Electricien	377	3.70	4.25	4.45	4.53	4.57
Peintre (plâtrier, tireur-joints)	248	3.72	4.11	4.28	4.38	4.50
Jardinier	188	3.75	4.04	4.21	4.31	4.36

GRAPHIQUE 6

RÉMUNÉRATION HORAIRE DU PERSONNEL EXERCANT UN MÉTIER DE SERVICES ET D'ENTRETIEN, AUSSI MANOEUVRES, OCTOBRE 1972

Distribution selon certaines mesures statistiques: déciles et quartiles

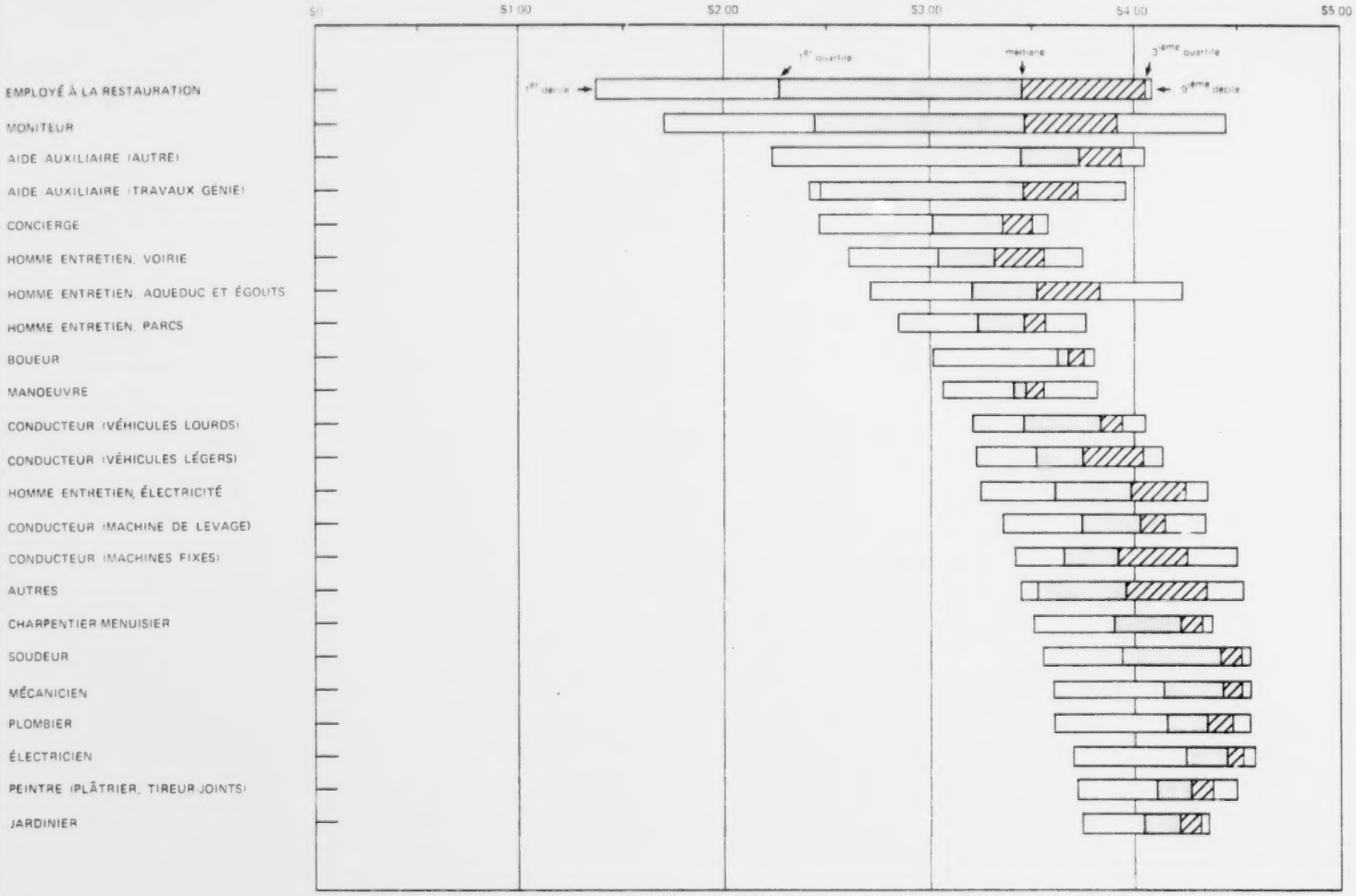

PARTIE 7

STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE

PAR CLASSES DE REMUNERATION

TABLEAU 19

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle

Octobre 1972

Nos de lignes	Groupes socio-professionnesls / Rémunération annuelle $	Jusqu'à 3,999	4,000 à 4,999	5,000 à 5,999	6,000 à 6,999	7,000 à 7,999
		Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs				
1	Gérant	-	-	1	1	1
2	Greffier	-	-	4	4	2
3	(Secrétaire)-trésorier	2	9	46	37	46
4	Directeur de service	-	2	5	6	20
5	Ingénieur en chef	-	-	-	-	-
6	Comptable en chef	-	-	-	2	7
7	Surintendant	-	3	13	21	42
8	Assistant ou adjoint	-	4	9	15	20
9	Chef de division	-	-	2	8	9
10	Conseiller technique	-	-	1	-	-
11	Commissaire industriel	-	-	-	-	2
12	Chef de police	-	-	4	11	33
13	Chef de pompier	-	-	2	-	1
14	Acheteur	-	-	1	4	6
15	Autre	-	-	3	-	1
	Professionnel:	Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs				
16	Ingénieur civil	-	-	-	-	3
17	Ingénieur mécanicien	-	-	-	-	-
18	Ingénieur électricien	-	-	-	-	-
19	Ingénieur - autre	-	-	-	-	2
20	Médecin chirurgien	-	-	-	-	-
21	Dentiste	-	-	-	-	-
22	Infirmier (e) diplômé (e)	-	-	-	14	92
23	Avocat	-	-	-	-	2
24	Notaire	-	-	-	1	-
25	Professeur et instructeur	-	-	1	1	18
26	Architecte paysagiste	-	-	-	-	-
27	Agronome	-	-	-	-	-
28	Archiviste	-	-	1	2	2
29	Bibliothécaire	-	1	11	7	5
30	Rédacteur	-	-	-	-	-
31	Journaliste	-	-	-	-	-
32	Secrétaire exécutif	-	1	-	6	2
33	Comptable et vérificateur	-	-	-	3	11
34	Statisticien	-	-	-	-	-

TABLEAU 19

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle

Octobre 1972

8,000 à 8,999	9,000 à 9,999	10,000 à 11,999	12,000 à 13,999	14,000 à 15,999	16,000 à 17,999	18,000 et plus	TOTAL	
			Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs					Nos de lignes
2	1	3	5	18	9	46	87	1
7	10	30	16	17	11	10	111	2
41	38	44	40	19	11	15	348	3
20	27	72	55	35	17	59	318	4
-	1	-	9	19	12	16	57	5
11	5	12	7	1	1	1	47	6
34	52	118	35	13	8	3	342	7
29	37	64	36	27	16	41	298	8
16	13	38	56	31	23	49	245	9
-	2	4	1	-	2	5	15	10
-	1	3	3	2	4	5	20	11
24	29	46	34	21	7	8	217	12
3	5	19	11	10	4	1	56	13
6	9	21	8	3	-	-	58	14
-	2	1	3	-	-	8	18	15
			Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs					
2	10	11	14	16	130	53	239	16
1	1	-	1	-	-	-	3	17
-	-	1	-	-	-	-	1	18
1	4	-	3	-	1	2	13	19
-	-	2	1	2	5	26	36	20
-	-	1	1	2	11	-	15	21
151	14	14	-	-	-	8	293	22
3	2	1	6	6	9	16	45	23
-	1	-	-	1	2	-	5	24
27	22	11	4	-	1	-	85	25
-	1	1	2	-	6	-	10	26
-	-	1	-	-	-	-	1	27
1	1	0	1	1	-	-	9	28
10	11	11	4	-	-	-	60	29
-	-	-	-	-	-	-	-	30
-	1	-	1	-	-	-	2	31
6	2	1	-	-	1	-	19	32
14	14	16	3	1	1	-	63	33
1	2	1	-	-	1	-	5	34

TABLEAU 19

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle

Octobre 1972

(suite)

Nos de lignes	Groupes socio-professionnels / Rémunération annuelle $	Jusqu'à 3,999	4,000 à 4,999	5,000 à 5,999	6,000 à 6,999	7,000 à 7,999
		Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs				
35	Architecte et dessinateur	-	2	4	21	34
36	Géographe	-	-	1	-	2
37	Sociologue	-	-	-	-	1
38	Urbaniste	-	-	1	-	3
39	Travailleur social	-	-	-	1	1
40	Analyste	-	-	-	-	-
41	Programmeur	-	-	-	2	3
42	Autre	-	-	-	1	1
	Techniciens:					
43	Soins médicaux et dentaires	-	-	1	-	-
44	Laboratoire	-	-	-	-	1
45	Biens mobiliers (évaluateurs)	-	-	-	1	11
46	Autre	-	-	3	4	15
	Responsables administratifs:					
47	Juge et magistrat	-	-	-	-	-
48	Assistant chef de division ou section	-	-	6	6	12
49	Contremaître	-	1	10	13	42
50	Inspecteur	-	-	13	23	59
51	Autre	-	-	1	1	-
		Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies				
52	Agent de police	-	6	50	101	227
53	Policier (autre qu'agent)	1	2	6	38	79
54	Détective	-	-	-	2	3
55	Pompier	-	4	24	43	122

TABLEAU 19

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle

Octobre 1972

(suite)

8,000 à 8,999	9,000 à 9,999	10,000 à 11,999	12,000 à 13,999	14,000 à 15,999	16,000 à 17,999	18,000 et plus	TOTAL	
Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs								Nos de lignes
30	19	8	2	-	1	-	121	35
-	2	-	-	1	-	-	6	36
-	1	1	1	-	-	-	4	37
1	1	3	3	1	2	2	17	38
1	3	1	1	-	1	-	9	39
1	3	1	2	-	-	-	7	40
5	8	5	1	-	-	-	24	41
1	-	-	-	-	-	-	3	42
-	-	-	-	-	-	1	2	43
5	8	-	-	-	-	-	14	44
12	3	15	2	1	-	-	45	45
32	47	51	13	16	2	-	183	46
-	-	-	-	-	-	16	16	47
38	51	103	67	33	44	90	450	48
139	238	426	32	2	-	-	903	49
203	205	182	27	10	1	-	723	50
-	2	12	14	4	3	-	37	51
Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies								
310	295	717	64	1	-	-	1,771	52
105	263	275	59	20	-	-	848	53
26	61	252	31	1	6	-	382	54
231	680	2,595	200	-	-	-	3,899	55

TABLEAU 19

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle

Octobre 1972

(suite et fin)

Nos de lignes	Groupes socio-professionnels — Rémunération annuelle $	Jusqu'à 3,999	4,000 à 4,999	5,000 à 5,999	6,000 à 6,999	7,000 à 7,999
56	Policier - pompier	-	5	51	47	122
57	Surveillant	2	3	11	55	106
58	Brigadier scolaire	621	1	2	-	-
			Personnel de bureau			
59	Machine à comptabilité	2	15	24	18	19
60	Machine à facturer	1	5	3	5	6
61	Machine à calculer	-	-	3	-	1
62	Machine mécanographique	4	15	22	19	11
63	Machine à reproduire	2	2	8	2	2
64	Machine à adresser	-	1	-	1	1
65	Secrétaire (+greffier cour municipale)	29	99	123	92	84
66	Réceptionniste	24	30	27	10	1
67	Téléphoniste-standardiste	6	34	25	30	11
68	Sténographe	1	10	9	4	6
69	Dactylographe	65	153	157	37	9
70	Sténographe - dactylographe	33	93	163	146	21
71	Caissier	5	33	38	30	39
72	Magasinier	2	2	18	80	68
73	Messager	3	3	10	26	4
74	Commis de bureau	89	350	304	428	371
75	Commis-vendeur	1	-	1	-	5
76	Commis au stock	1	-	3	9	15
77	Autre	-	1	3	94	1

TABLEAU 19

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle

Octobre 1972

(suite et fin)

8,000 à 8,999	9,000 à 9,999	10,000 à 11,999	12,000 à 13,999	14,000 à 15,999	16,000 à 17,999	18,000 et plus	TOTAL	
			Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies					Nos de lignes
447	290	114	5	-	-	-	1,081	56
8	8	-	-	1	-	-	194	57
1	-	-	-	-	-	-	625	58
			Personnel de bureau					
9	3	3	-	-	-	-	93	59
1	-	-	-	-	-	-	21	60
1	-	-	-	-	-	-	5	61
5	-	-	-	-	-	-	76	62
3	-	-	-	-	-	-	19	63
-	-	-	-	-	-	-	3	64
43	15	13	2	1	-	-	501	65
-	-	-	-	-	-	-	92	66
7	-	-	-	-	-	-	113	67
-	-	-	-	-	-	-	30	68
1	-	-	-	-	-	-	422	69
9	1	-	-	-	-	-	466	70
72	32	2	-	1	-	-	252	71
54	7	5	-	-	-	-	236	72
4	-	-	-	-	-	-	50	73
546	147	113	28	-	-	-	2,376	74
3	-	-	-	-	-	-	10	75
13	1	-	-	-	-	-	42	76
3	2	-	-	-	-	-	104	77

TABLEAU 20

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération horaire

Octobre 1972

Nos de lignes	Groupes socio-professionnels / Rémunération (taux horaire) $	Moins de 1.40	1.40 à 1.59	1.60 à 1.79	1.80 à 1.99	2.00 à 2.19	2.20 à 2.39	2.40 à 2.59
		Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres						
1	Charpentier-menuisier	-	-	-	-	-	-	-
2	Peintre (platrier,tireur-joints)	-	-	-	-	-	-	-
3	Plombier	-	-	-	-	-	-	-
4	Electricien	-	-	-	-	-	-	-
5	Soudeur	-	-	-	-	-	-	-
6	Mécanicien	-	-	-	-	-	-	-
7	Boueur	1	-	-	1	6	-	3
8	Jardinier	-	-	-	-	-	-	-
9	Homme entretien, voirie	-	1	3	10	28	49	39
10	Homme entretien, parcs	-	-	11	4	6	5	10
11	Homme entretien, aqueduc, égouts	-	1	3	14	26	16	20
12	Homme entretien, électricité	-	-	-	-	-	-	2
13	Conducteur (véhicules lourds)	-	-	-	1	1	4	1
14	Conducteur (véhicule légers)	-	-	-	3	2	2	6
15	Conducteur (machine-levage)	-	-	-	-	-	1	4
16	Conducteur (machines fixes)	-	-	-	-	-	-	-
17	Conducteur de chaudières à vapeur	-	-	-	-	-	-	-
18	Employé à la restauration	2	-	-	-	1	2	-
19	Moniteur	2	2	51	2	1	14	23
20	Préposé d'ascenseur	-	-	-	-	-	-	-
21	Aide auxiliaire (travaux génie)	-	-	1	4	1	-	39
22	Aide auxiliaire (autre)	-	-	1	11	42	5	10
23	Manoeuvre	-	-	16	10	20	20	27
24	Concierge	1	2	4	5	15	11	16
25	Autre	-	-	-	-	2	1	1

TABLEAU 20

Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération horaire

Octobre 1972

2.60 à 2.79	2.80 à 2.99	3.00 à 3.19	3.20 à 3.39	3.40 à 3.59	3.60 à 3.79	3.80 à 3.99	4.00 à 4.19	4.20 à 4.39	4.40 et plus	TOTAL	Nos de lignes
Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres											
1	3	10	6	25	30	21	52	184	9	341	1
1	4	3	8	4	8	19	27	123	51	248	2
-	-	3	7	7	12	10	5	48	79	171	3
-	-	4	2	14	36	7	23	32	259	377	4
-	-	2	4	11	10	13	5	21	77	143	5
5	3	6	21	48	44	41	57	157	452	834	6
13	1	3	5	10	202	2	1	12	8	268	7
-	-	4	2	7	8	16	50	101	-	188	8
95	87	259	240	283	223	35	32	3	7	1,394	9
18	13	68	52	281	53	31	9	7	1	569	10
59	46	82	188	146	202	126	34	115	13	1,091	11
-	3	7	14	12	15	25	28	39	9	154	12
9	19	67	132	102	136	470	117	12	2	1,073	13
4	25	41	78	97	262	120	257	1	5	903	14
5	2	12	28	44	35	95	150	81	19	476	15
-	2	3	14	20	29	56	22	19	39	204	16
-	-	-	-	1	6	4	-	-	3	14	17
-	-	-	-	6	-	-	4	-	-	15	18
2	7	9	27	28	36	45	2	15	40	306	19
-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5	20
-	-	4	13	1	10	12	2	-	5	92	21
9	2	5	23	93	115	160	49	2	20	547	22
59	87	203	229	1,991	149	326	27	2	-	3,166	23
18	37	62	66	190	9	7	1	1	-	445	24
5	-	-	1	78	20	11	44	17	56	236	25

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Tableaux no: Page

1 - Municipalités ayant répondu à l'enquête, réparties selon les groupes de population et des groupes d'employés à plein temps..... 32

2 - Nombre et pourcentage d'employés municipaux à plein temps par taille de population et de professions 33

3 - Nombre et pourcentage d'employés municipaux à temps partiel par taille de population et de professions..... 34

4 - Répartition en pourcentage des employés à plein temps selon les professions..... 35

5 - Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités - personnel de direction et cadres administratifs supérieurs..... 42

6 - Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités - personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs..... 46

7 - Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités - personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies..... 54

8 - Nombre d'employés à plein temps et rémunération annuelle, par professions et tailles de municipalités - personnel de bureau..... 56

9 - Nombre d'employés à plein temps et rémunération horaire, par professions et tailles de municipalités - personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres..... 60

10 - Etat comparatif de la rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions dans les municipalités enquêtées..... 68

11 - Rémunération moyenne annuelle ou horaire pour certaines professions des employés à plein temps dans les communautés urbaines et rémunération moyenne annuelle ou horaire de toutes les municipalités enquêtées..... 72

Tableaux no: Page

12 - Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération - personnel de direction et cadres administratifs supérieurs..... 78

13 - Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération - personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs. 79

14 - Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération - personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies..... 80

15 - Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération - personnel de bureau..... 81

16 - Employés à plein temps répartis selon la taille des municipalités et la rémunération - personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres..... 82

17 - Rémunération annuelle des employés à plein temps de certaines municipalités du Québec selon un choix de mesures statistiques et selon les professions..... 84

18 - Rémunération horaire des employés à plein temps de certaines municipalités du Québec selon un choix de mesures statistiques et selon les professions..... 91

19 - Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération annuelle..... 94

20 - Employés à plein temps par professions et par classes de rémunération horaire..... 100

Graphiques no: Page

1 - Répartition des groupes d'employés à plein temps selon la taille des municipalités, octobre 1972..... 40

2 - Rémunération annuelle du personnel de direction et cadres administratifs supérieurs, octobre 1972..... 85

3 - Rémunération annuelle du personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs, octobre 1972..... 87

4 - Rémunération annuelle du personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies, octobre 1972..... 88

5 - Rémunération annuelle du personnel de bureau, octobre 1972..... 90

6 - Rémunération horaire du personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres, octobre 1972..... 92

ANNEXE A

Répertoire et définitions des professions
du questionnaire de l'enquête d'octobre 1972

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs

GERANT: ses principales fonctions sont la surveillance et la direction des affaires de la municipalité et des travaux qu'elle fait exécuter.

GREFFIER: garde le bureau et les archives; de plus, dresse les procès-verbaux des travaux du conseil municipal. Il exécute aussi différentes tâches connexes à ces deux fonctions principales.

(SECRETAIRE)-TRESORIER: est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité; lorsqu'il cumule les fonctions de greffier et de trésorier il devient un secrétaire-trésorier.

DIRECTEUR DE SERVICE: organise, dirige et coordonne dans les limites des pouvoirs dont il est investi les activités d'un ou plusieurs départements d'un organisme public. Chaque municipalité peut créer le nombre de services nécessaires au bien-être de ses citoyens.

CHEF DE POLICE: organise, dirige et coordonne dans les limites des pouvoirs dont il est investi les activités du service de la police.

CHEF DE POMPIERS: même attribution que pour le chef de police mais dans le domaine de la protection contre les incendies.

INGENIEUR EN CHEF: celui qui est responsable techniquement de toutes les activités relevant du domaine de sa formation professionnelle.

COMPTABLE EN CHEF: même définition que celle de l'ingénieur-en-chefé

SURINTENDANT OU CONTREMAITRE GENERAL: est responsable de l'exploitation et de l'entretien des services (surtout externes) d'un organisme public. Se confond souvent avec ingénieur-en-chef. Organise, dirige, coordonne et transmet des instructions à des subalternes. Les secteurs où on retrouve le plus souvent une telle profession sont:

Personnel de direction et cadres administratifs supérieurs (fin)

SURINTENDANT OU CONTREMAITRE GENERAL (suite): travaux publics, voirie (voie publique), parcs, aqueduc et égouts, électricité.

ACHETEUR: est responsable du service des achats; achète les machines, les outils, l'équipement nécessaires à la bonne marche de la municipalité; discute des prix, des produits divers, vérifie les commandes et effectue toute autre opération inhérente à sa fonction.

ASSISTANT OU ADJOINT: suit immédiatement dans la hiérarchie le responsable d'un secteur de direction ou d'administration supérieure. Ne comprend pas l'assistant ou l'adjoint d'un chef de division. Collabore, exécute et peut remplacer son supérieur immédiat.

Exemples: assistant-gérant, assistant-greffier, assistant-ingénieur-en-chef, assistant-comptable-en-chef, assistant-directeur de services.

CHEF DE DIVISION: lorsqu'un service est réparti en plusieurs divisions, principal collaborateur du directeur de service dans l'organisation, la direction et la coordination des activités. Souvent, une division s'identifie avec le service.

CONSEILLER TECHNIQUE SENIOR: est responsable auprès de la plus haute administration de conseils qui déterminent l'orientation des politiques municipales.

Exemples: conseiller juridique, conseiller en circulation, conseiller financier, conseiller en urbanisme, etc.

CONSEILLER INDUSTRIEL: celui qui a charge de la promotion industrielle pour le compte de la municipalité. Il étudie les possibilités de création de parcs industriels et attire de nouvelles industries.

Personnel exerçant une professions libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs

ING. CIVIL: prépare, organise et surveille les travaux relatifs à la construction de routes, ponts, tunnels, bâtiments, système de distribution ou évacuation d'eau, etc.

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (suite)

ING. MECANICIEN: étudie les moteurs, les machines, les véhicules et autres installations mécaniques, en prépare et en surveille la fabrication, le montage, le fonctionnement et la réparation, effectue des inspections et des essais et dispense des conseils techniques.

ING. ELECTRICIEN: étudie les moteurs, les machines, les véhicules et autres installations électriques, en prépare et en surveille la fabrication, le montage, le fonctionnement et la réparation, effectue des inspections et des essais et dispense des conseils techniques.

ING. CHIMISTE: fait procéder ou procède lui-même à des recherches sur le fonctionnement d'installations dans lesquelles des substances subissent une transformation chimique ou physique. Analyse les résultats des travaux de recherche et dispense des conseils techniques.

MEDECIN, CHIRURGIEN: pose des diagnostics, prescrit et administre des traitements médicaux et chirurgicaux pour soigner les troubles physiques et mentaux et accomplit des tâches connexes exigeant des connaissances médicales scientifiques.

DENTISTE: dispense des soins chirurgicaux, médicaux ou autres pour les anomalies et maladies des dents et de la bouche.

INFIRMIER(E) DIPLOME(E): dispense professionnellement des soins aux malades, aux blessés ou aux infirmes, assiste les médecins et exécute diverses tâches de même nature.

AVOCAT: plaide des causes civiles ou pénales devant les tribunaux; examine le dossier et recherche le droit applicable en étudiant les cadres, les lois, la jurisprudence et les réglements; conseille le client sur ses droits et obligations, s'appelle souvent le contentieux.

NOTAIRE: rédige et légalise les actes juridiques, enregistre des déclarations sous serment, fait prêter serment et reçoit des déclarations solennelles.

PROFESSEUR ET INSTRUCTEUR: dispense des cours à des catégories spéciales d'individus; donne une formation technique en cours d'emploi aux travailleurs d'un secteur spécialisé.

Exemple: école de formation (policiers ou pompiers).

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (suite)

ARCHITECTE - PAYSAGISTE: prépare, établit et surveille l'ornementation et l'aménagement de terrains, tels que les terrains de golf et les parcs, alentours des bâtiments.

PEPINIERISTE: dirige une pépinière pour le compte d'un employeur en vue de cultiver des arbres, des arbustes, des fleurs ou d'autres plantes. Détermine les variétés et les quantités de plantes à cultiver ainsi que les méthodes de plantation de culture et de traitement à appliquer. Engage, forme, surveille et congédie des aides selon ses besoins.

AGRONOME: étudie le sol et les cultures en fonction des besoins de l'agriculture, de l'horticulture ou de la sylviculture; fait des essais et de la recherche pour mettre au point des méthodes nouvelles pour un rendement accru et perfectionné.

ARCHIVISTE: remplit les fonctions de conservateur des registres officiels et documents historiques dans un service d'archives. Sert de conseiller aux services officiels ou aux particuliers en leur fournissant des documents et des renseignements, et en leur indiquant dans quelle autre institution ils pourront obtenir des documents de référence.

BIBLIOTHECAIRE: coordonne l'activité de divers départements de la bibliothèque et choisit les publications qui seront acquises, surveille le classement, l'établissement de catalogues, la mise en place et la circulation des livres et périodiques.

REDACTEUR: choisit, revise et arrange de façon appropriée des informations de caractère général ou des articles spécialisés en vue de leur publication dans des journaux ou des périodiques; est parfois appelé à écrire lui-même des articles et des chroniques.

JOURNALISTE: rassemble - au moyen d'interviews et d'enquêtes, en assistant à des réunions ou par tout autre moyen - des informations exactes et pertinentes puis les présente sous forme claire et concise en vue de leur publication.

SECRETAIRE EXECUTIF (attaché au maire): prépare des textes que son employeur aura à communiquer au public; est en contact avec les média d'information; prend des rendez-vous

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assmilés et responsables administratifs (suite)

SECRETAIRE EXECUTIF (attaché au maire) (suite): pour son chef et les lui rappelle; s'occupe des demandes de renseignements et peut recevoir des visiteurs au nom de son chef.

STATISTICIEN: met au point et applique les méthodes les plus efficaces pour réunir, présenter sous forme de tableaux et interpréter des données quantitatives.

COMPTABLE ET VERIFICATEUR: dirige et contrôle des services de comptabilité et de vérification des comptes, examine les pièces comptables et les états financiers, garantit qu'ils sont exacts et complets.

ARCHITECTE ET DESSINATEUR: dresse le plan et surveille la construction de bâtiments, détermine le style et la nature du bâtiment, son coût et la durée des travaux. Les fonctions de l'architecte peuvent se confondre avec celles du dessinateur qui établit des plans d'exécution et des dessins techniques d'après des esquisses ou des notes.

GEOGRAPHE: étudie l'aspect actuel de la surface du globe, les ressources du sol et du sous-sol et les faits terrestres résultant de l'activité humaine.

SOCIOLOGUE: réunit, classe et interprète des informations concernant les collectivités, les coutumes sociales, la famille et d'autres phénomènes sociaux à l'intention d'administrateurs.

URBANISTE: dresse des plans d'aménagement et coordonne le développement des zones urbaines, étudie pour déterminer la nature, l'ampleur et le rythme du développement de la municipalité.

TRAVAILLEUR SOCIAL: aide les individus et les familles à résoudre leurs difficultés d'ordre social et personnel, organise et dirige des services sociaux à l'intention des membres d'une collectivité; donne des conseils, procure des distractions, des occupations, fait accorder des subsides ou de l'assistance médicale.

PROGRAMME: établit un ensemble d'instructions codifiées enregistrées en mémoire en début d'opération par un ordinateur ou calculateur électronique.

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (suite)

ANALYSTE EN INFORMATIQUE: recueille, met en ordre, évalue, analyse et synthétise les données d'un problème; propose une solution et détermine un plan de traitement par ordinateur.

TECHNICIEN EN SOINS MEDICAUX ET DENTAIRES: fournit des services techniques d'ordre médical ou sanitaire, permettant aux médecins de diagnostiquer les maladies et de traiter les malades. Traite des affections par des moyens physiques ou d'autres moyens non médicaux, généralement d'après les prescriptions d'un médecin.

TECHNICIEN DE LABORATOIRE: s'acquitte dans un laboratoire de recherche d'une ou plusieurs tâches de caractère technique sous la direction d'un homme de science spécialisé.

TECHNICIEN EN BIENS MOBILIERS (évaluateurs): évalue les biens-fonds d'actifs d'entreprises, des marchandises; examine les biens en question en utilisant ses connaissances et son expérience, en recourant à des examens scientifiques et en se basant sur la valeur primitive de l'objet pour parvenir à une estimation.

Exemples: estimateur en biens-fonds, estimateur de réclamation, estimateur d'actifs (inventaire).

JUGE ET MAGISTRAT: dirige des procédures judiciaires et rend des jugements.

ASSISTANT CHEF DE DIVISION, CHEF DE SECTION: principal collaborateur du chef de division; collabore aux décisions, transmet et fait exécuter les décisions; peut remplacer le chef de division. L'assistant chef de division est intermédiaire entre ce dernier et les chefs de section lorsque dû à son importance la division est répartie en sections ou unités d'action dans des domaines bien particuliers. A la tête de ces sections, un chef est responsable de certaines décisions et voit à l'exécution de celles-ci.

CONTREMAITRE: celui qui a la responsabilité d'une équipe dans l'exploitation ou l'entretien de services. Il reçoit les ordres du contremaître général ou du surintendant ou de l'ingénieur-en-chef et voit à faire exécuter ces ordres par son équipe.

Exemples: voie publique, aqueduc et égouts, entretien des bâtiments, électricité, entretien des terrains.

Personnel exerçant une profession libérale, techniciens, assimilés et responsables administratifs (fin)

INSPECTEUR: celui qui dans tous les secteurs d'activités occasionnellement ou régulièrement, sur demande ou non prélève, estime analyse et porte un jugement de valeur sur un produit, sur des conditions d'environnement ou sur l'efficacité d'un service. Ne comprend pas les techniciens en estimation.

Exemples: voirie, incendie, police, hygiène.

Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies

AGENT DE POLICE: membre de la force policière au premier échelon dans l'ordre hiérarchique.

POLICIER (autre qu'agent): celui qui a obtenu une promotion et dirige d'autres membres du corps de police.

Exemples: caporal, sergent, lieutenant, capitaine et sous-inspecteur.
Ne comprend pas les inspecteurs et le directeur.

DETECTIVE: collabore avec le policier, établit des faits en rapport avec la prévention ou la punition d'actes délictueux; fait des enquêtes sur des cas particuliers, interroge les personnes intéressées et examine les lieux; fait régulièrement des rapports sur ses investigations.

Exemples: détective, sergent-détective et lieutenant-détective.

POMPIER: combat les incendies en tant que membre d'un organisme public chargé de lutter contre le feu; peut-être appelé à conduire un véhicule ou bateau muni d'une pompe à incendie terme générique incluant tous les membres de la brigade, peu importe le rang hiérarchique, le directeur et les inspecteurs exceptés.

Exemples: pompier, lieutenant et capitaine.

POLICIER - POMPIER: cumule alternativement les fonctions de policier et de pompier telles que décrites plus haut.

SURVEILLANT: surveille les propriétés de l'employeur pour les protéger contre l'incendie, le vol le vandalisme ou

Personnel du corps policier et de la brigade contre les incendies (suite et fin)

SURVEILLANT (suite): encore en interdire l'entrée aux personnes non autorisées; contrôle l'accès et le fonctionnement de terrains de stationnement, de plages ou d'autres entreprises communautaires. Ne comprend pas ceux dont la seule fonction est la perception de droits d'entrée.

BRIGADIER SCOLAIRE: celui dont la fonction est d'assister la clientèle scolaire dans la traversée de la voie publique. Ne comprend pas ceux qui exercent la même fonction mais qui font partie du corps policier.

Personnel de bureau

MACHINE A COMPTABILITE: se sert d'une machine à tenue de livres ou à comptabilité pour enregistrer les transactions financières.

MACHINE A FACTURER: actionne une machine à facturer du genre calculatrice pour préparer les relevés de comptes et les factures des clients, ordinairement à même des chiffres qui lui sont fournis.

MACHINE A CALCULER: se sert d'une machine actionnée à l'électricité ou à la main pour effectuer des calculs.

MACHINE MECANOGRAPHIQUE: travaille sur une poinçonneuse, une vérificatrice ou sur une machine qui transcrit automatiquement les données.

MACHINE A REPRODUIRE: travaille sur des duplicateurs et d'autres machines de bureau destinées à la reproduction de documents.

MACHINE A ADRESSER: utilise une machine qui imprime les noms et adresses du destinataire d'un envoi.

SECRETAIRE: (comprend greffier de la Cour Municipale): accomplit le travail de secrétaire et les travaux d'écritures pour le compte d'un ou plusieurs employés supérieurs, par exemple le personnel de direction, prend la dictée et transcrit; répond à la correspondance; s'occupe des rapports confidentiels et des dossiers; se charge des appels téléphoniques et fixe les rendez-vous.

Personnel de bureau (suite)

RECEPTIONNISTE: accueille les visiteurs dans un endroit public, donne les informations pour diriger les visiteurs vers la personne ou l'endroit désiré, peut accompagner les visiteurs et les présenter à qui de droit, prend les appels téléphoniques.

TELEPHONISTE - STANDARDISTE: se sert d'un standard ou poste central pour brancher des postes intérieurs entre eux ou sur le réseau urbain.

STENOGRAPHE: notre en sténographie divers genres de textes, notamment dictés, assiste à des réunions, à des conférences, à des séances de tribunaux et établit des procès-verbaux rapides au moyen de la sténographie; dicte ses notes à un dactylographe ou les enregistre au moyen d'une machine à dicter ou transmet ses notes à un dactylographe.

DACTYLOGRAPHE: écrit à la machine des lettres, des notes ou des textes analogues sur la base de documents écrits ou de renseignements qui lui sont dictés ou communiqués d'une autre manière; frappe parfois des stencils servant à la reproduction de textes.

CAISSIER: encaisse des espèces en paiement de marchandises, de services ou d'infractions et rend la monnaie, contrôle les sommes dues, encaisse l'argent, rend la monnaie et délivre un reçu ou un billet.

Exemples: perception des taxes, cour municipale, stationnement, services récréatifs.

MAGASINIER: reçoit, emmagasine et délivre des outils, des marchandises, du matériel ou d'autres articles et tient des régistres appropriés; contrôle la concordance entre les marchandises reçues et les bons de commande; contrôle périodiquement la concordance entre les stocks et les régistres et présente des rapports.

MESSAGER: trie et distribue les lettres, les messages, les colis, les documents, les dossiers, les mémoires ou d'autres objets destinés aux différents bureaux.

COMMIS DE BUREAU: sous surveillance, effectue différents travaux de bureau, peut tenir des livres de comptabilité, des régistres; transcrit manuellement ou au dactylographe des renseignements; vérifie l'exactitude des renseignements compilés; corrige des épreuves pour les publications, etc.

Personnel de bureau (suite et fin)

COMMIS-VENDEUR: dans les endroits publics, surtout récréatifs, offre et vend de menus articles à titre de souvenirs ou pour le bien-être de ceux qui sont présents à certaines activités; offre et vend des rafraîchissements et des programmes dans les lieux de spectacle ou de divertissement.

COMMIS AU STOCK: reçoit, emmagasine et délivre des outils, des marchandises, du matériel ou d'autres articles; sous direction du magasinier, contrôle périodiquement la concordance entre les stocks et les registres.

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres

CHARPENTIER-MENUISIER: construit et maintient en bon état structures en bois et installations; se sert d'outils à la main de menuisier ou d'outils mécaniques portatifs ou fixes et d'instrument de mesure.

PEINTRE (plâtrier, tireur de joints): prépare les surfaces des bâtiments pour les peindre et y coller des papiers teints, applique la peinture ou les papiers tients (tapisserie); applique des lattes et du plâtre dans les bâtiments.

PLOMBIER: ajuste, monte et répare des tuyaux, des appareils de plomberie et des objets d'équipement en plomb.

ELECTRICIEN: voit à l'entretien, à la réparation et à la mise en place des systèmes et de l'outillage électriques.

SOUDEUR: soude ensemble des pièces de métal pour fabriquer des formes ou des articles en métal ou pour réparer des objets en métal usés ou endommagés.

MECANICIEN: entretient et répare des machines, des moteurs et d'autres appareils en métal à l'exception des instruments de précision et des installations.

Exemples: garage, machine fixe, machine de levage et de terrassement et machine de réfrigération.

BOUEUR: enlève les ordures dans les rues. Ne comprend pas les conducteurs de véhicules affectés au transport des ordures. Sont compris ceux qui font le ratissage et la récupération à l'incinérateur ou au dépotoir.

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres (suite)

JARDINIER: cultive des fleurs, des arbres, des arbustes et d'autres plantes dans des parcs ou dans des jardins publics. Ne comprend pas l'architecte-paysagiste ou le pépiniériste.

HOMME D'ENTRETIEN, VOIRIE: celui qui entretient et répare la voie publique. Il est affecté continuellement à un travail particulier; ne doit pas être classé "Manoeuvre".

HOMME D'ENTRETIEN, PARCS: entretient et répare les bâtisses et tous les accessoires pour le divertissement et le bien-être des usagers. N'est pas considéré comme un manoeuvre.

HOMME D'ENTRETIEN, AQUEDUC ET EGOUTS: celui qui est affecté aux travaux d'entretien et de réparation des propriétés du service de l'aqueduc et des égouts. Ne comprend pas les spécialistes affectés au fonctinnement du service, i.e. mécanicien. N'est pas considéré comme un manoeuvre.

HOMME D'ENTRETIEN, ELECTRICITE: même définition que la précédente pour le service de l'électricité lorsque l'électricité est produite par la municipalité.

CONCUCTEUR (véhicules lourds): conduit un camion de plus de 3 tonnes de charge utile pour le transport des marchandises, matériaux ou outillage lourd et volumineux.

CONDUCTEUR (véhicules légers): conduit un camion de moins de 3 tonnes de charge utile pour le transport des matériaux, de l'outillage ou du personnel à destination d'endroits déterminés ou en provenance de ces endroits, tels chantiers de voirie, incinérateur, etc.

CONDUCTEUR DE MACHINE DE LEVAGE, DE TERRASSEMENT ET D'EXCAVATION: conduit différents genres de grues et d'autres appareils de levage; conduit aussi des machines à creuser ou à niveler ou encore d'autres engins mécaniques pour la construction ou la réparation.

CONDUCTEUR DE MACHINES FIXES: conduit et entretient divers genres de machines fixes, d'appareils de ventilation ou de réfrigération.

CHAUFFEUR DE CHAUDIERES A VAPEUR: surveille une ou plusieurs chaudières fournissant de la vapeur pour le chauffage ou la force motrice; conduit et entretient la machinerie.

Personnel exerçant un métier de services et d'entretien ainsi que manoeuvres (suite et fin)

EMPLOYE A LA RESTAURATION: celui qui est affecté au bon fonctionnement d'un service offert aux usagers qui veulent se restaurer, c'est-à-dire se nourrir moyennant rétribution.

Exemples: hôte, hôtesse, cuisinier(e), garçon, fille de table.

MONITEUR: celui qui a charge des activités d'un groupe, particulièrement dans le domaine de loisirs et sports; surveille le groupe, lui enseigne et dirige des divertissements et est responsable du bien-être de ce groupe durant une période de temps qui lui est assignée. Ne comprend pas les professeurs et instructeurs. - re: école de police.

Exemples: parcs, terrain de jeux, piscine municipale, centre récréatif, sauveteur, spécialiste en premiers soins et protection civile.

PREPOSE D'ASCENSEUR: conduit un ascenseur entre les étages d'un établissement, met l'ascenseur en marche et l'arrête et ouvre et referme les barrières et portes de sécurité.

AIDE AUXILIAIRE: celui qui sous direction effectue des travaux impliquant une certaine connaissance technique des opérations; fait l'entretien des laboratoires.

MANOEUVRE: employé affecté à des tâches diverses nécessitant presqu'exclusivement un effort physique.

CONCIERGE: nettoie l'intérieur des immeubles, l'ameublement et le matériel; entretient les édifices, exécute des travaux peu importants de peinture, de plomberie et de menuiserie.

ANNEXE B

METHODES DE CALCUL DES MESURES DE DISPERSION

Les résultats mécanographiques de l'enquête sur les municipalités contenaient certains tableaux qui se sont prêtés au calcul de certaines mesures statistiques de dispersion. Tel fut le cas pour les tableaux de distribution de fréquence des employés à plein temps par professions et par classes de rémunération. Ces transformation statistiques relativement simples consistèrent en la recherche pour les professions de chacun des cinq groupes socio-professionnels des rangs centiles suivants: D_1, Q_1, Q_2, ou Md, Q_3, et D_9.

Deux méthodes de calcul permettent de déterminer ces rangs centiles: la méthode graphique et la méthode du calcul direct. Pour les fins de l'étude, la méthode du calcul direct offrait une meilleure application pratique comparativement à la méthode graphique. La méthode de calcul direct implique deux opérations:

1° - situer le centile désiré dans une classe de rémunération particulière de la distribution des fréquences et

2° - déterminer la rémunération (point centile désiré) précise dans cette classe.

L'emploi de la formule suivante permet de déterminer le point centile quand les observations sont groupés en classes:

$$C_P = l'_{inf} + \frac{(N_P - F_{inf})}{F} \cdot i \qquad (1)$$

où C_P est le pourcentage désiré

l'_{inf} est la limite inférieure de la classe appropriée

F_{inf} est la somme des fréquences au-dessous de l'_{inf}

F est la fréquence de la classe considérée

i est l'intervalle de classe

N_P est le nombre absolu d'observations correspondant au pourcentage désiré

Dans chaque groupe socio-professionnel, le nombre d'observations (fréquence cumulées) dans chaque profession devait être égal ou supérieur à quinze (N = 15), ce qui amenait l'exclusion de certaines professions dont l'importance demeure marginale par rapport au groupe socio-professionnel. On a eu recours à deux échelles de classe d'intervalle: l'une, basée sur la rémunération annuelle (classes de $2,000) et l'autre, basée sur une rémunération à taux horaire (classes de $0.20).

---

(1) Source: Lawrence T. Dayaw, Manuel de Statistique, Ottawa, 1966, pp. 31-39.

Les seules difficultés rencontrées furent pour certaines professions l'existence de classes ouvertes aux deux extrémités de la distribution. Du fait que les classes inférieures et supérieures des distributions de fréquences de rémunération étaient ouvertes, il devenait impossible de calculer certaines mesures de dispersion à l'aide de la formule générale. On a donc procédé de la façon suivante:

(1) Pour la classe inférieure, le calcul d'un centile donné se fait comme suit: la limite supérieure de la première classe ($4,000 de rémunération annuelle et $1.40 de rémunération horaire) moins le salaire minimum existant dans la profession visée. Ce reste détermine un intervalle de classe parmi lequel se trouve le rang centile recherché. Une simple règle de trois (sous l'hypothèse d'une répartition uniforme dans l'intervalle utile de la première classe, soit l'écart entre l'extrémité de cette classe et le salaire minimal) détermine la valeur approximative de la mesure de dispersion. La valeur obtenue est alors additionnée au salaire minimum pour donner le résultat du rang centile désiré.

(2) Pour la classe supérieure où la rémunération dépassait les limites prévues ($18,000 de rémunération annuelle et $4.40 de rémunération horaire), il a été possible, grâce à la concentration des observations dans le groupe des municipalités de 100,000 h. et plus de retourner aux dossiers originaux et de créer de nouvelles classes à intervalles normaux ($2,000, rémunération annuelle; $0.20, rémunération

horaire). Ces données additionnelles ont permis le calcul des différents rangs centiles de façon exacte.

La méthode des centiles a pour principal avantage de permettre la comparaison des salaires entre les différents groupes socio-professionnels; elle indique si les salaires sont très ou peu dispersés, en d'autres termes, si l'écart entre la rémunération des premiers 10% des observations et les derniers 10% (ou 90%) est fort ou faible. De plus, si la distribution est normale, la médiane se situe exactement au centre de la dispersion et les diverses mesures de dispersion sont à égale distance de la médiane. (Voir comme exemple de distribution à peu près normale de la profession "Acheteur" au graphique numéro 2. Donc, l'examen de la position des mesures centiles permet de constater jusqu'à quel point elles s'écartent de cette normalité et de rechercher les causes de ces écarts.

Exemples de calcul du premier décile de certaines rémunérations.

1) Annuelle: Dactylographe

(a) limite supérieure 1ère classe:.....$4,000.00

(b) salaire minimum dans cette profession:.....$3,120.00

(c) intervalle utile: (a) - (b).....$ 880.00

La fréquence cumulée en pourcentage de la classe étudiée: 15.4%

Le premier décile doit être à: 10.0%

Calcul: $\frac{\$880 \times 10\%}{15.4\%} = \$571.00$

(d) le salaire minimum.....$3,120.00

(e) la valeur obtenue.....$ 571.00

(f) valeur approximative du premier décile (d) + (e).....$3,691.00

2) Horaire: Employé à la restauration

(a) limite supérieure 1ère classe:.....$1.40

(b) salaire minimum dans cette profession.....$1.30

(c) intervalle utile: (a) - (b).....$0.10

La fréquence cumulée en pourcentage de la classe étudiée: 22.5%

Le premier décile doit être à: 10.0%

Calcul: $\frac{\$0.10 \times 10\%}{13.3\%} = \$0.08$

(d) le salaire minimum:.....$1.30

(e) la valeur obtenue:.....$0.08

(f) valeur approximative du premier décile (d) + (e).....$1.38

ANNEXE C

COMMUNAUTE URAINE DE QUEBEC

1= Ancienne-Lorette

2= Beauport

3= Bélair

4= Charlesbourg

5= Charlesbourg-Est

6= Charlesbourg-Ouest

7= Courville

8= Giffard

9= Lac-Saint-Charles

10= Loretteville

11= Montmorency

12= Notre-Dame-des-Laurentides

13= Orsainville

14= Québec

15= Saint-Augustin-de-Desmaures

16= Saint-Emile

17= Saint-Félix-du-Cap-Rouge

18= Sainte-Foy

19= Sainte-Thérèse-de-Lisieux

20= Sillery

21= Val-Saint-Michel

22= Vanier

23= Villeneuve

ANNEXE C

COMMUNAUTE URBAINE DE L'OUTAOUAIS

1= Aldfield

2= Angers

3= Aylmer

4= Buckingham C.T.

5= Buckingham V.T.

6= Buckingham, partie Ouest

7= Buckingham, partie Sud-Est

8= Deschênes

9= Eardley

10= Gatineau

11= Hull

12= Hull, partie Ouest

13= L'Ange-Gardien

14= Lucerne

15= Masham-Nord

16= Masson

17= Notre-Dame-de-la-Salette

18= Onslow

19= Onslow, partie Sud

20= Perkins

21= Pointe-Gatineau

22= Portland-Ouest

23= Quyon

24= Sainte-Cécile-de-Masham

25= Templeton

26= Templeton-Est

27= Templeton-Est, partie Est

28= Templeton-Ouest

29= Touraine

30= Wakefield C.T.

31= Wakefield V.

32= Wakefield, partie Est

ANNEXE C

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

1= Anjou

2= Baie-d'Urfé

3= Beaconsfield

4= Côte-St-Luc

5= Dollard-des-Ormeaux

6= Dorval

7= Hampstead

8= Ile-Dorval

9= Kirkland

10= Lachine

11= Lasalle

12= Montréal

13= Montréal-Est

14= Montréal-Nord

15= Montréal-Ouest

16= Mont-Royal

17= Outremont

18= Pierrefonds

19= Pointe-aux-Trembles

20= Pointe-Claire

21= Roxboro

22= Sainte-Anne-de-Bellevue

23= Sainte-Geneviève

24= Saint-Laurent

25= Saint-Léonard

26= Saint-Pierre

27= Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard

28= Senneville

29= Verdun

30= Westmount

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Postes et Messageries
Québec, Qué.

QUÉBEC
11 III '74
QUÉBEC
21

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Février 1974